

Report of the

**SECOND SESSION OF THE SOUTH WEST INDIAN OCEAN
FISHERIES COMMISSION**

Maputo, Mozambique, 22–25 August 2006

Rapport de la

**DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES PÊCHES POUR LE
SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN**

Maputo, Mozambique, 22-25 août 2006



Copies of FAO publications can be requested from:
Sales and Marketing Group
Communication Division
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy
E-mail: publications-sales@fao.org
Fax: (+39) 06 57053360

Les commandes de publications de la FAO peuvent être
adressées au:
Groupe des ventes et de la commercialisation
Division de la communication
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
Courriel: publications-sales@fao.org
Télécopie: (+39) 06 57053360

Report of the
SECOND SESSION OF THE SOUTH WEST INDIAN OCEAN FISHERIES COMMISSION
Maputo, Mozambique, 22–25 August 2006

Rapport de la
DEUXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES PÊCHES POUR LE SUD-OUEST
DE L’OCÉAN INDIEN
Maputo, Mozambique, 22-25 août 2006

The designations employed and the presentation of material in this information product do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Food and Agriculture Organization of the United Nations concerning the legal or development status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 978-92-5-005701-9

All rights reserved. Reproduction and dissemination of material in this information product for educational or other non-commercial purposes are authorized without any prior written permission from the copyright holders provided the source is fully acknowledged. Reproduction of material in this information product for resale or other commercial purposes is prohibited without written permission of the copyright holders. Applications for such permission should be addressed to the Chief, Electronic Publishing Policy and Support Branch, Communication Division, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy or by e-mail to copyright@fao.org

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef de la Sous-division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques, Division de la communication, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2007

PREPARATION OF THIS DOCUMENT

This is the final version of the report approved on 25 August 2006 in Maputo, Mozambique, by the second session of the South West Indian Ocean Fisheries Commission.

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Le présent document constitue la version définitive du rapport approuvé le 25 août 2006 à Maputo (Mozambique) par la deuxième Session de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien.

Distribution:

Participants in the session/
Participants à la session

Other interested nations and international
organizations/Autres États et organisations
internationales intéressés

FAO Fisheries and Aquaculture Department/Département
des pêches et de l'aquaculture de la FAO

Fishery Officers in FAO Regional
Offices/Fonctionnaires des pêches
dans les Bureaux régionaux de la FAO

FAO Subregional Office for Southern Africa/Bureau sous-régional pour l'Afrique australe.
Report of the second session of the South West Indian Ocean Fisheries Commission. Maputo, Mozambique, 22–25 August 2006.

Rapport de la deuxième session de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien. Maputo, Mozambique, 22-25 août 2006.

FAO Fisheries Report/FAO Rapport sur les pêches. No. 823. Rome, FAO. 2007. 61p.

ABSTRACT

The second session of the South West Indian Ocean Fisheries Commission was attended by delegates from Comoros, Kenya, Madagascar, the Republic of Maldives, Mauritius, Mozambique, Seychelles, Somalia, the United Republic of Tanzania and Yemen. Representatives of The World Conservation Union (IUCN), the Swedish Board of Fisheries, the South West Indian Ocean Fisheries Project (SWIOFP), the Regional Seas Program of the United Nations Environment Programme (UNEP), the Oceanographic Research Institute (ORI), New Partnership for African Development (NEPAD) also attended the session as observers. The Commission noted the work undertaken since the first session, considered the report of the Scientific Committee, agreed on a set of recommendations, approved the establishment of a Working Group on Fisheries Data and Statistics, and agreed to link with the South West Indian Ocean Fisheries Project (SWIOFP) through a Committee to be established within the Commission. The Commission will hold a regional conference on “Sustainable fisheries development and its contribution to the Millennium Development Goals” within two years; the key topics of the Conference were decided. The Commission agreed to renew its efforts to engage in ongoing national and regional monitoring, control and surveillance (MCS) activities and assist with a regional directory of MCS personnel. It elected a Bureau composed of Seychelles, Madagascar and Mozambique to steer the Commission intersessionally and at the third session that will take place in Seychelles in 2007.

RÉSUMÉ

Ont participé à cette session des délégués des Comores, du Kenya, de Madagascar, des Maldives, de Maurice, du Mozambique, des Seychelles, de la Somalie, de la République-Unie de Tanzanie et du Yémen. Des représentants de l'Union mondiale pour la nature (IUCN), du Conseil suédois des pêches, du Projet des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFP), du Programme pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Institut de recherche océanographique (IRO), du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) étaient présents en qualité d'observateurs. La Commission, après avoir pris note du travail accompli depuis la première session, a examiné le rapport du Comité scientifique, a émis une série de recommandations, a approuvé la création d'un Groupe de travail sur les données et statistiques halieutiques et est convenue que la Commission serait liée au Projet des pêches du sud-ouest de l'océan indien (SWIOFP) par le biais d'un Comité qui doit être créé au sein de la Commission. La Commission tiendra une conférence régionale sur le thème «Le développement durable des pêches et sa contribution aux Objectifs du Millénaire pour le développement» dans les deux années à venir; les principaux sujets de cette conférence ont été déterminés. La Commission est convenue d'entreprendre de nouveaux efforts pour lancer des activités continues de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et de produire un Répertoire du personnel SCS. Elle a élu son Bureau, composé des Seychelles, de Madagascar et du Mozambique, qui sera chargé de diriger la Commission entre les sessions et à sa troisième session qui se tiendra en 2007 aux Seychelles.

CONTENTS

	Page
Opening of the session	1
Adoption of the Agenda and arrangements for the session	1
Progress report of the Secretariat	2
Report of the Scientific Committee	3
Relationship with the South West Indian Ocean Fisheries Project	5
Fisheries development and its contribution to food security and poverty alleviation	6
Ecolabelling of marine fisheries: options for SWIOFC countries	7
Monitoring, control and surveillance at the regional level	9
Proposed institutional arrangements for reviewing implementation and compliance	10
Other matters	10
Programme of work for the Commission	10
Election of the Bureau	11
Date, place and arrangements for subsequent meetings	12
Adoption of the report	12

TABLE DES MATIÈRES

Ouverture de la session	13
Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session	13
Rapport de situation du Secrétariat	14
Rapport du Comité scientifique	16
Relations avec le projet des pêches du sud-ouest de l'océan Indien	17
Le développement des pêches et sa contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté	19
Étiquetage écologique dans les pêches marines: options pour les pays de la CPSOOI	20
Suivi, contrôle et surveillance au niveau régional	22
Arrangements institutionnels proposés pour l'évaluation de la mise en œuvre et du respect des mesures	23

	Page
Questions diverses	23
Programme de travail de la Commission	24
Élection du Bureau	25
Date, lieu et organisation des prochaines réunions	25
Adoption du rapport	25
APPENDIXES/ANNEXES	
A. Agenda	27
Ordre du jour	28
B. List of documents	29
Liste des documents	30
C. List of participants/Liste des participants	31
D. Speech of the Honourable Cadmiel Mutemba, Minister of Fisheries, Mozambique	37
Discours de Monsieur Cadmiel Mutemba, Ministre des pêches, Mozambique	40
E. Speech of Mr Jean-Francois Pulvenis de Séligny, Director, Fishery Policy and Planning Division, FAO, Rome	43
Discours de M. Jean-François Pulvenis de Séligny, Directeur, Division des politiques et de la planification de la pêche de la FAO, Rome	45
F. Recommendation SWIOFC 2-01	47
Recommandation CPSOOI 2-01	49
G. History and background of the SWIOFC	51
Historique et aperçu général de la CPSOOI	55
H. Regional Conference	60
Conférence régionale	61

OPENING OF THE SESSION

1. The second session of the South West Indian Ocean Fisheries Commission (SWIOFC) was held at the Hotel Avenida, Maputo from 22 to 25 August 2006 at the kind invitation of the Government of the Republic of Mozambique.
2. The session was attended by delegates from Comoros, Kenya, Madagascar, Maldives, Mauritius, Mozambique, Seychelles, Somalia, the United Republic of Tanzania and Yemen. Representatives of the World Conservation Union (IUCN), the Swedish Board of Fisheries, the South West Indian Ocean Fisheries Project (SWIOFP), the Regional Seas Programme of the United Nations Environment Programme (UNEP), Oceanographic Research Institute (ORI), New Partnership for African Development (NEPAD) also attended the session as observers. The list of delegates and observers is given in Appendix C.
3. The Honourable Cadmiel Mutemba, Minister of Fisheries officially opened the session. The full statement of the Honourable Minister is attached as Appendix D to the report.
4. The Honourable Minister firstly welcomed delegates to Maputo, the capital of Mozambique. He indicated that with the consolidation of peace, his government was carrying out a poverty reduction action plan with some success, the latest assessments showing an improvement of the living conditions of the rural populations. He added that emphasis had been put on fundraising for integrated small-scale fishery development projects with the aim of increasing catches as well as health, education and market access, which are the main constraints in that area. He highlighted the need for the Commission to prioritize its focus areas and to define its relationships with other existing initiatives from organisations, commissions and projects operating within the region. The minister invited members to find the principles leading to the establishment of mechanisms for the coordination of various projects and organisations and to establish a regional system to combat illegal unreported and unregulated fishing. He stressed the importance of setting up a regional monitoring, control and surveillance (MCS) network based on the systems and experiences from each SWIOFC country as well as a regional vessel monitoring system (VMS) with compatible and common procedures which all vessels will have to adhere to as a prerequisite for being granted a license. After thanking FAO for its support to this session he then proceeded to officially open the second session of the Commission.
5. During the opening ceremony, Mr Peter Vandor, FAO Representative in Mozambique and Mr Jean-Francois Pulvenis de Séligny, Director, Fishery Policy and Planning Division, Fisheries Department, FAO, Rome made statements which are attached as Appendix E.

ADOPTION OF THE AGENDA AND ARRANGEMENTS FOR THE SESSION

6. As elected from the first session, the Chairperson of the second session was Mr Rodrigues Bila, Permanent Secretary of the Ministry of Fisheries, Mozambique. Seychelles and Kenya were the first and second Vice-Chairs, respectively. The agenda for the session (Appendix A) was adopted.

PROGRESS REPORT OF THE SECRETARIAT

7. The Secretariat presented the activities undertaken since the first session in Mombasa (April 2005), referring to the Work Programme decided at that session. As requested, Monitoring, Control and Surveillance (SAFR/DM/SWIOFC/06/6), the possibility of setting up an Implementation Committee (SAFR/DM/SWIOFC/06/7), and review of the status of fisheries development and its contribution to food security and poverty alleviation, including tuna fisheries and export fish quality (SAFR/DM/SWIOFC/06/5) were placed on the Agenda with supporting Working Papers. Ecolabelling options would be discussed from a paper provided by Mrs Nancy Gitonga, ex-Vice Chairperson and fisheries consultant.

8. The Secretariat informed that there had been a workshop on “Bycatch , particularly in shrimp trawling, and the ecosystem approach to fisheries management” held in Maputo, 15–24 November 2005 by the Fisheries Research Institute of Mozambique (IIP) within the framework of the South West Indian Ocean Fisheries Commission (SWIOFC) with the support of FAO and Sida. Another workshop on “Assessing the relative importance of sea turtle mortality due to fisheries” was held in Zanzibar, 25–28 April 2006 by the Zanzibar Fisheries Department with the technical support of FAO. The workshops had made recommendations which were considered by the Scientific Committee.

9. The FAO/Sida project had provided support to fisheries scientists and managers from Comoros, Kenya, South Africa and Seychelles to attend a workshop on shrimp fishery management, Antananarivo, Madagascar, 11–13 October 2005 and a workshop on small-scale fisheries registration, Antananarivo, 22–23 May 2006. It had also offered part support to delegates to attend the Southern Indian Ocean Fisheries Agreement (SIOFA) in Rome, July 2006. Only one application was received but unfortunately the application did not meet the requirements to qualify.

10. The first session of the Scientific Committee had taken place in Dar es Salaam, 31 May–3 June 2005. A summary report of decisions and recommendations (SAFR/DM/SWIOFC/06/3) and well as the complete report of the Scientific Committee’s deliberations (SAFR/DM/SWIOFC/06/Inf. 6) was available to the session.

11. As requested the Chairman wrote to the Chairman of Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) in May 2005 informing him that non-tuna bycatch in tuna fisheries was raised at the SWIOFC as an area that needed to be studied. The Secretary attended the ninth session of IOTC in June 2005 and made a short presentation on SWIOFC and collaboration with IOTC. The Commission enjoys a good relationship with the IOTC. There have been two meetings of the IOTC Working Party on bycatch.

12. In other intersessional activity, the Secretary attended two plenary sessions of the South West Indian Ocean Fisheries Project in 2005 with the objective of increasing collaboration between the Project and the Commission and the Project and FAO. The relationship with the SWIOFP would be discussed at this session. FAO through its Investment Centre provided an Economist and a Fisheries Consultant at several of the latter stages of the Project’s design.

13. The Chairman and the Secretary attended the Steering Committee meeting of the Indian Ocean Commission’s (IOC) Monitoring Control and Surveillance project (IOC–MCS) in October 2005. This four year project, financed by the EU and implemented by the Indian Ocean

Commission for its members, aims to reduce the need for expensive patrolling by increasing cooperation, improving the administrative and regulatory frameworks, ensuring effective port state control, the use of remote sensing technologies and sharing information both nationally and between member states. There is a strong emphasis on acquiring statistical data, essential for effective resource management. During the meeting, the Chairman and Secretary raised the possibility of non-IOC member countries participating in some of the workshops and training courses and having access to some of the manuals produced. This was possible for some workshops but less appropriate in on-vessel activities where a good understanding of French was necessary. The Steering Committee found that harbour inspections coordinated regionally would likely be a more practical, cost-effective approach to combating IUU than regional observer programmes. In due course, the project expects to hold training courses on port state inspection procedures based on manuals produced for the region in English. This would include the continental countries of southern and east Africa.

14. The Chairman and Secretary also attended the first Regional Advisory Committee meeting of a Fisheries Investment Fund for Africa, April 2006. Under a strategic partnership of countries, organisations and donors, Global Environment Facility (GEF) was supporting the establishment of a US\$ 60 million fund to enable individual coastal countries to undertake fisheries governance (i.e. policy, legal, and institutional) reforms and sector adjustments, to assist individual coastal countries build the capacity to participate in the ongoing GEF-led Large Marine Ecosystem (LME) projects and other regional and subregional initiatives and to promote learning, information exchange and capacity building at the regional level. With co-financing by the World Bank, donors and the countries themselves, this fund will direct \$240 million into country-level investment projects in Sub-Saharan fisheries over the next ten years with the goal of achieving fisheries and poverty reduction targets set by the World Summit on Sustainable Development (WSSD) and sustainability in marine fisheries. The SWIOFC together with the other Regional Fisheries Bodies in Africa contributed to the discussions so as to ensure that regional fisheries priorities are adequately represented within project proposals and within the fund's communication strategy.

REPORT OF THE SCIENTIFIC COMMITTEE

15. The Vice-Chairman of the Scientific Committee, Dr Shiham Adam, presented the report of the SC (SAFR/DM/SWIOFC/06/3).

16. The session noted with satisfaction that two eminently-qualified regional scientists (Dr Magnus Ngoile, Tanzania, Chairperson; Dr Shiham Adam, Maldives, Vice-Chair) had been elected to lead the Scientific Committee and accepted the apologies of Dr Ngoile who was unable to attend the session.

17. The session noted the two main areas that were overwhelmingly identified for priority action by the Scientific Committee (SC):

- i. improving national (and regional) capacity in terms of the quality and availability of fisheries data (landings, discards, species composition, fishing effort) and the ability to process, analyse and report on this data; and
- ii. improved ability, at country and regional levels, to use this information to assess the state of fish stocks and provide appropriate management advice on sustainable yields

and recommended total allowable catches within the context of clearly articulated stock harvesting strategies.

18. On the regional status of stocks, the session noted that of the species/stocks/groups categorized, 24 percent were overexploited, depleted or recovering; 29 percent were fully exploited; 21 percent were moderately exploited and 25 percent were underexploited. It also noted that not all SWIOFC countries and species/stocks/groups were covered and that the status categories were based on information whose reliability may vary from one region to another as well as between stocks or groups of the same, or of different species, within the same area.

19. The session reflected on these findings considering factors such as the nature of the information available, concern as to the extent of stocks that were overexploited or depleted, the context of these results in relation to upcoming fisheries agreements, and of the precautionary principle. It agreed that each member country should recognise the existing status of species/stocks/groups and take measures not to worsen the situation. Members should alert policy makers of the need to improve their national situation. The results of the Scientific Committee should be used as a benchmark to monitor the changing status of the species/stocks/groups. It was noted that information from the recently operational WIOFISH database could also be considered by the Scientific Committee when it next reviews the status of fisheries resources.

20. The session then noted and discussed the outcomes and recommendations of the workshops on “Bycatch, particularly in shrimp trawling, and the ecosystem approach to fisheries management” and “Assessing the relative importance of sea turtle mortality due to fisheries”.

21. An informal working group consisting of the Vice-Chair of the SC, Maldives, Mauritius, Mozambique and the Representative of the Oceanographic Research Institute (ORI) were tasked to provide recommendations for discussion and agreement of the session. The session considered the recommendations of the working group the following day and agreed on the Recommendation SWIOFC 2–01 presented in Appendix F.

22. The session considered the recommendation of the Scientific Committee to set up a Working Party on Fisheries Data and Statistics (WPFS). It noted that this would not be a permanent Working Party but limited to a maximum of two meetings until the related SWIOFP working group became operational after which its activities would be taken up on a joint collaborative basis. The Commission approved the establishment of the WPFS with the following terms of reference:

- i. Advise the SC on the status of data collection from relevant fisheries and fish stocks (*within the Commission area*).
- ii. Recommend to the SC preferred methods and protocols for data requirements, data collection, data analyses and data reporting.
- iii. Review and advise on institutional and organizational systems, needs and processes relating to fisheries data needs at national and regional levels.
- iv. Work collaboratively with the SWIOFP on fisheries data issues.
- v. Undertake other data related activities as required by the SC.

23. It was agreed that the chairman of the WPFS should come from the national institution that hosts this aspect of activities in the SWIOFP (i.e. Kenya Marine Fisheries Research Institute).

RELATIONSHIP WITH THE SOUTH WEST INDIAN OCEAN FISHERIES PROJECT

24. The Secretariat presented working document SAFR/SWIOFC2/06/4 providing information to discuss the relationship between the Commission and the SWIOFP. Collaboration and coordination in fisheries research and management is particularly important in the southwest Indian Ocean region in view of the shortage of human resources, the complexity of socio-economic and technical issues within the fisheries sector and to respond in a timely manner to the call of the 2003 World Summit for Sustainable Development to maintain and restore stocks to levels that can produce the maximum sustainable yield by 2015 and the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries. The key role of regional fishery bodies as international forums to monitor the fish stocks of the region and recommend management measures to meet these challenges, is well acknowledged.

25. The Secretariat recalled the outcomes of the last plenary meeting of the SWIOFP in Maputo, 13–15 September 2005 and the Scientific Committee meeting in Dar es Salaam, 31 May–3 June 2006. The Secretariat described the background and history of the Commission, explained its structure and operation and clarified some common misunderstandings (Appendix G). The Secretariat explained the link between SWIOFC and SWIOFP that had been proposed by the Bureau of the Commission consisting of the Chairman (Mozambique) and the Vice-Chairs (Seychelles and Kenya).

26. The session considered the proposal on the relationship between the SWIOFC and the SWIOFP. There was unanimous support for the SWIOFC and SWIOFP to be linked along the lines that were proposed by the SWIOFC Bureau. The interventions stressed that the establishment of the Commission had been a milestone in providing the opportunity to regionally address fisheries issues within the exclusive economic zones (EEZs) of coastal countries of the Indian Ocean. It was noted that members belonged to several regional economic groups whose political leadership insisted that we should minimize duplication, collaborate and coordinate our efforts and cost-effectively address the needs of the region. The SWIOFP project would strengthen the Commission by building capacity in member countries and providing fisheries resource information. The Commission would strengthen the project by providing guidance to the project and turning its results into management measures and advice for member countries. The Commission also provided a framework that could ensure the continuity and sustainability of project outcomes on completion of the 5-year project.

27. In discussing the modalities of such a link, members were cognisant that the project history and context in relation to the Agulhas-Somali Large Marine Ecosystem precluded a few members of the Commission (Maldives, Yemen) from the national responsibilities, in-kind contributions and decisions of the project. Nevertheless, it may be possible in due course for these members to be observers within some of the project activities.

28. The Commission agreed to link up SWIOFC and SWIOFP through a Committee to be established within the Commission, which would assume the functions of a high level

'political' Steering Committee for SWIOFP. The terms of reference of the Committee would be those of the Steering Committee that had already been decided by the Project and the Committee would comprise member countries that are also part of the Project. The Committee would be self-funded through the SWIOFP and could meet on occasion of the sessions of the Commission in which case up to one and a half days would be allocated to the deliberations of the Committee. It could also meet in special sessions other than those of the Commission and these would also be funded by the SWIOFP.

29. The annual session of the Commission would receive a report of the progress of the Project as well as suggestions for the appropriate adjustments of the Committee's and the Commission's work plans in order to ensure an optimum coordination in the development of both categories of activities.

30. The annual session would also consider the regulatory measures and advice from the Scientific Committee (with full SWIOFP participation) for adoption and implementation. The session could request the Scientific Committee to examine particular fisheries issues and prepare advice for the subsequent session.

FISHERIES DEVELOPMENT AND ITS CONTRIBUTION TO FOOD SECURITY AND POVERTY ALLEVIATION

31. The Secretariat presented working document SAFR/DM/SWIOFC/06/5 on the contribution of fisheries development to food security and poverty alleviation. The goal of the paper was to stimulate discussion regarding the development of fisheries within the SWIOFC so that the Commission may decide the issues meriting further attention.

32. The paper examined the nature and status of fisheries identifying that they were mostly small scale/artisanal/subsistence coastal fisheries. A common feature was that they were generally considered fully or overexploited especially where they are found close to centres of population. Semi-industrial fisheries mainly targeted shrimp but also breams on offshore banks. Mozambique and Madagascar had developed the largest industrial fleets targeting shrimp. Across the region, shrimp stocks were now fully-exploited and would benefit from a strengthening of regional cooperation in assessment and management. Apart from Maldives, tuna fisheries were mainly pursued by foreign fleets on the basis of fishing agreements.

33. Complete and consistent information on contributions of fisheries at macro-economic level was not readily available and collated for the entire region. This was a matter that the Commission may wish to address through an in-depth analysis similar as had been undertaken in the Pacific. Crude estimates of contribution ranged widely from 1–30 percent for particular countries and fish exports accounted for almost the entirety of agricultural exports for two countries. The paper outlined the status of fish quality in relation to exports making reference to some of the reviews undertaken by the European Commission. Only incomplete information was available on licence and access fee revenues.

34. In effect, the contribution of fisheries to human well-being, food security and poverty alleviation is currently only poorly understood in the region. There are several reasons for this situation. Firstly, several countries have poor or non-existent systems of collecting catch statistics. Secondly, fisheries statistical systems traditionally measure catches in quantity and sometimes in great detail by species group or species. The value of the catch, cost of

production, number of people employed in production and whether the catch has been produced by large-scale or small-scale fisheries is very rarely collected systematically in fisheries statistical systems. Thirdly, the extent of under-reporting of small-scale fisheries employment and catches is significant. Fourthly, and perhaps most importantly, the direct and indirect contributions of small-scale fisheries at the local and household levels to food security, as a coping strategy to reduce vulnerability, and as safety-net to prevent falling into poverty, are poorly understood.

35. The paper presented information that indicated that in the SWIO region small-scale fisheries provided an even larger ratio of contribution to livelihood in comparison to large-scale fisheries, than the global ratio of 2.5:1. It also drew attention that because of the geographically dispersed nature of artisanal fisheries, they were ideal distribution sites for food along the coastline. In emphasizing the role of artisanal and small scale fisheries in the production of fish for food, it was also important not to neglect the increasing integration of these fisheries into the global fish trade. Probably even more important than their contribution to poverty alleviation is the role of small-scale fisheries in poverty prevention.

36. The paper drew attention that small-scale and artisanal fisheries must be included in national development and poverty reduction strategies. It presented results of Poverty Reduction Strategy Papers from 29 African countries including four that were members of SWIOFC. It appeared that there were significant gaps between the perceived and actual importance of the fisheries sectors; unfortunately the explanation for these gaps is not well understood.

37. In the discussion that followed member states identified that there were corrections or updates of some of the tables and figures that were required of the paper. Also that in relation to fish quality control, there was need to be mindful of sensitivities that may exist in the subsector. Nevertheless, the paper stimulated wide discussion and the observers from NEPAD and IUCN as well as the Programme Officer of UNEP commented that such information was crucial for policy makers. It was such documents with facts and analysis that could assist countries as well as initiatives such as NEPADs Fish For All in implementation of Policy. An area which would also deserve treatment in the paper is the relationship between marine protected areas and sustainable artisanal fisheries development.

38. The Commission decided that Members should provide edits and correct or update values over the next two months. These would be incorporated in the paper after which it should be circulated to the members and participants. Also that the interest that was aroused justified the further elaboration of the issues raised in the paper in a regional conference on sustainable fisheries development and its contribution to the Millennium Development Goals with particular topics that member countries would present based on their own developmental situations and experience over the last one or two decades.

ECOLABELLING OF MARINE FISHERIES: OPTIONS FOR THE SWIOFC COUNTRIES

39. The growing global awareness of the need for improved fisheries management, conservation of biological diversity and restoration of degraded marine ecosystems and fish stocks, is evidenced by inclusion of these concerns in various international conventions and agreements such as the 1982 UN Convention on the Law of the Sea, the 1992 Convention for

Biological Diversity, the 1993 Compliance Agreement for fishing for vessels, the 1995 UN Fish Stocks Agreement, the 1995 FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries and the 1973 CITES for protection of endangered species, among others.

40. Environmental labelling has been in existence for many years and covers many products and sectors. The labelling is either done by producers who wish to have competitive market advantage or it is developed to respond to market demands. In recent years, there have emerged voluntary, private sector ecolabelling programs and schemes initiatives for various products and sectors. There are also a few mandatory environmental labelling programs, where a producer is required by regulations to avail information to consumers. The main objectives of the labelling programs are stock sustainability, ecosystem impact and effective management. Ecolabelling is a voluntary product label conveying environmental information to consumers that seeks to create market-based incentive for better management of fisheries

41. For many developing countries, the trade of fish and fisheries products has become an increasingly important part of the economy. Thus, developing sustainable fisheries industries, is a viable development option for these countries, because increasing demand for fisheries products could result in an increased pressure on often already over utilized natural resources.

42. With increasing worldwide consumer awareness concerning the sustainability of fisheries resources, the origin of fisheries products is now becoming an issue and certification of fisheries is seen as a possible solution towards sustainable management of fish stocks. The establishment of the Marine Stewardship Council (MSC), a marine fisheries ecosystem certifying body in 1997, and the adoption of FAO Guidelines for Ecolabelling on Fish and Fishery Products for Capture Marine Fisheries in 2005, are seen as important steps towards promoting fish trade, through ecosystem certification.

43. Though certification of capture fisheries products is currently mainly applied in industrialized marine fisheries, developing countries ought to take cognizance of consumer preference for fish from a sustainable fishery and those that do not originate from IUU fishing. The high costs and quality of information required about fish stock, environment and management, for the certifying process, inhibit participation of developing countries' fisheries in ecolabelling schemes. The implication is the possible exclusion of fish and fish products of the small scale fisheries from the world supermarket chains, whose power of seafood distribution cannot be ignored. Environmental organizations wield much power over consumers and are currently putting pressure on retail chains to refrain from selling seafood that is not fished from sustainable stocks or that is from illegal fishing. It is obvious, therefore, that although the ecolabelling schemes are voluntary and have good intentions to ensure sustainable fisheries management, they could unintentionally distort and sometimes impede trade of fish and fish products from uncertified fisheries especially with regard to artisanal fisheries.

44. The major constraints inhibiting the SWIOFC countries from participating in these schemes include; the high cost of certification process, the nature of fishing involving many small scale fishers, the quantity and quality of information required with respect to stocks, environment and management, and the governments' and stakeholders' awareness on advantages of certification to the fishery. Due to benefits that the SWIOFC countries can

derive from having some of their important stocks certified, it is important that the Commission strategizes an approach to the ecolabelling issue. The benefits accruing from ecolabelling include: guaranteed market access for certified products; prime prices for preferential product thereby creating wealth for the fishers; opportunity for introduction of fishing technologies to tap unutilized fisheries; and improved local fish stocks resulting from the application of good fisheries management practices for sustainable utilization.

45. Regional markets for fish should continue to be improved while the SWIOFC investigates ways and means of ensuring its members participate in the ecolabelling schemes. The session noted various initiatives to assist developing countries with ecolabelling so as to certify their fisheries, especially in the small-scale fishing industry. The meeting was informed that South Africa has had her hake fishery certified and Madagascar has started the ecolabelling process for some of her fisheries. The members recommended that ecolabelling should be considered together with quality assurance of fish and fish products. It was also agreed that globalization and market changes, including ecolabelling could be further discussed at the proposed SWIOFC regional conference.

MONITORING CONTROL AND SURVEILLANCE AT THE REGIONAL LEVEL.

46. The status of monitoring, control and surveillance in the South West Indian Ocean was presented by Mr Carlos Palin, Consultant (SAFR/DM/SWIOFC/06/6). He examined the attitudes of the fishing industry to compliance in some of the member states, the relationship between the detection of offences, the number actually committed and the cost of operations. The consultant noted a number of contextual issues, summarized the present national, regional and international initiatives and proposed possible initiatives over the next three to five years. These included establishing an enabling fisheries protocol for non-SADC countries, establishing clear mandates and functions, update of national legislation, standardisation of training and operating procedures, joint operations, observer programs, national information systems, extensive use of Vessel Monitoring Systems and making the best use of existing information.

47. In the discussion that followed, it was noted that there were several national initiatives taking place as well as a regional IOC MCS Project. Whilst MCS is important, IOC countries considered that an initiative by the Commission at this stage would not be useful but rather in 2 or 3 years time when some of the results of pilot project could be applicable regionally. Other countries, who were undertaking initiatives of their own, felt that enhanced cooperation and communication with other countries would be beneficial. In particular port state control measures could be a cost-effective approach that could have wide application regionally. It was recognized that some maritime boundaries were not well defined, providing opportunities for IUU. Some of those countries, who were not part of an existing MCS project, did appeal for help in controlling IUU. The SWIOFC Bureau had been invited to participate in the Steering Committee of the IOC-MCS project and would continue to discuss possibilities for cooperation. Countries were encouraged to take note of the repository of information and useful documents on the SADC MCS web site www.mcs-sadc.org. Maldives noted that they were not yet part of the International MCS Network¹ but were in the process of becoming members.

¹ The consultant notes that they are listed as members on the International MCS Network Web site.

48. Seychelles informed the session that they had a weekly information exchange with neighbours, and that this kind of initiative could be expanded. It was felt that sharing lists of licensed vessels would be appropriate. Seychelles offered to provide the format of these reports and the Commission asked each member to send the name, post, telephone and email of appropriate contacts for compliance related issues. The Commission would distribute this list to the member states, and the member states would report on initiatives taken at future sessions, such as sharing non-tuna related information or other bilateral initiatives within the region.

PROPOSED INSTITUTIONAL ARRANGEMENTS FOR REVIEWING IMPLEMENTATION AND COMPLIANCE

49. The Secretariat presented the document entitled “Proposed institutional arrangements for reviewing implementation and compliance”, which had been prepared at the request of the Commission at its last session. After recalling the origin of the proposal, its feasibility and its desirability or appropriateness within the framework of an advisory body such as SWIOFC, the Secretariat presented the draft terms of reference for an implementation committee or permanent working group, as a starting point and as a basis for discussion. The Secretariat described the options available to the Commission including allowing more consultations to be carried out with the competent national authorities. After a short discussion, the Commission agreed to postpone decision on that matter and consider this issue at its next session.

OTHER MATTERS

50. It was noted that the Commission had an important role to play in the dissemination of information on fisheries issues to and between its Members. To that effect, the Secretariat was requested to consider the possibility of setting up a dedicated website in addition to the existing ones that may be accessed presently by the Members.

51. In relation to the establishment of a satellite Secretariat to be located in the territory of one of the Members of the Commission (taking into account the fact that the Secretariat of the Commission is based in Harare), the delegation of Kenya offered to host that satellite Secretariat subject to consultation with national authorities.

PROGRAMME OF WORK FOR THE COMMISSION

52. The programme of work was discussed in relation to issues raised and decisions made at the session and the following was agreed.

Sessions of the Commission, Scientific Committee and Working Party

53. To hold a third session of the Commission in 2007 and a meeting of the Scientific Committee about two months before the third session.

54. To hold a Working Party on Fisheries Data and Statistics chaired by the SWIOFP regional Coordinating Unit (the Kenya Marine Fisheries Research Institute) at a date to be decided by the Chair of the Working Party.

Support activities of the FAO/Sida project

55. To hold a regional workshop on Safety at Sea as was requested at a planning workshop of the project held prior to the first session on the 16 April 2005 in Mombasa.

56. To assist and support Ecosystem Approaches to Fisheries Management through workshops such as for the development and use of TEDs and BRDs.

57. To assist suitable participants from the project's signatory countries attend appropriate regional/international workshops/ meetings on request. Requests should provide the justification for attendance and participants should subsequently provide a report of the benefits accrued to their country or organization as a result of their attendance of the workshop/meeting.

Preparation of a conference on sustainable fisheries development

58. To prepare for a regional conference on sustainable fisheries development and its contribution to the Millennium Development Goals that would be held within the next two years. The topics to be presented and discussed at the conference are listed in Appendix H. Each member of the Commission would be asked to prepare at least one paper with regard to any one of the topics.

Liaison and collaboration of the Bureau with other organizations, institutes or projects

59. The Bureau was asked to continue to liaise and collaborate with SWIOFP (KMFRI), IOTC, IOC-MCS, the Fisheries Investment Fund for Africa and UNEP and report its outcomes at the next session.

Miscellaneous

60. The Secretariat was requested to produce and circulate a Directory of MCS contact persons from its Member countries.

61. It was asked to seek information on the application process of the Fisheries Investment Fund for Africa and circulate this information to its Member countries. It was also asked to inquire if there was any similar Fund for Asia (Maldives, Yemen)

62. Members were requested to provide updates of the paper "Fisheries development and its contribution to food security and poverty alleviation" (SAFR/DM/SWIOFC/06/5) to the Secretariat within two months (before the end of October 2006). These would be incorporated and the paper would be subsequently distributed to Members through their Directors of Fisheries.

ELECTION OF THE BUREAU

63. In keeping with the Rules and Procedures that have been adopted at the first session, the Commission proceeded to elect the Bureau whose function will be to steer the Commission in the intersessional period and at the third session of the Commission.

64. The Commission unanimously elected Seychelles (Mr Rondolph Payet) as the Chairperson, Madagascar (Mr Mamy Andriantsoa) and Mozambique (Mr Rodrigues Bila) as Vice-Chairpersons.

DATE, PLACE AND ARRANGEMENTS FOR SUBSEQUENT MEETINGS

65. Seychelles offered to host the next session in 2007. The offer was accepted by the Commission with much appreciation.

ADOPTION OF THE REPORT

66. The report was adopted on 25 August 2006 at the Avenida Hotel, Maputo, Mozambique at the close of the session.

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La deuxième session de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI) s'est tenue à l'Hôtel Avenida, à Maputo, du 22 au 25 août 2006 à l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Mozambique.

2. Ont participé à cette session des délégués des Comores, du Kenya, de Madagascar, des Maldives, de Maurice, du Mozambique, des Seychelles, de la Somalie, de la République-Unie de Tanzanie et du Yémen. Des représentants de l'Union mondiale pour la nature (IUCN), du Conseil suédois des pêches, du Projet des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFP), du Programme pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Institut de recherche océanographique (IRO), du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) étaient également présents en qualité d'observateurs. La liste des délégués et des observateurs figure à l'Annexe C.

3. Monsieur Cadmiel Mutemba, Ministre des pêches, a ouvert officiellement la session. Le texte intégral de son allocution figure à l'Annexe D du présent rapport.

4. Le Ministre a tout d'abord souhaité aux délégués la bienvenue à Maputo, capitale du Mozambique. Il a fait savoir qu'à la faveur de la consolidation de la paix, son gouvernement avait été en mesure de mettre en œuvre, avec un certain succès, un plan d'action pour la réduction de la pauvreté, les dernières évaluations indiquant une amélioration des conditions de vie des populations rurales. Monsieur Mutemba a ajouté que l'accent avait été mis sur la mobilisation de fonds pour des projets de développement intégré des pêches artisanales ayant pour but non seulement d'accroître les captures mais aussi d'améliorer la santé, l'éducation et l'accès au marché pour surmonter les principales contraintes dans le secteur artisanal. Il a souligné la nécessité pour la Commission de définir ses domaines prioritaires ainsi que ses relations avec certaines initiatives menées par d'autres organisations, commissions et projets implantés dans la région. Le ministre a invité les membres à définir les principes qui sous-tendent la création de mécanismes pour la coordination de divers projets et organisations et à mettre en place un système régional de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Il a indiqué qu'il était important de créer un réseau régional de suivi, contrôle et surveillance (SCS) basé sur les systèmes et expériences de chaque pays de la CPSOOI ainsi qu'un système régional de suivi des navires (SSN – système de surveillance par satellite des navires) avec des procédures compatibles et communes applicables à tous les navires et dont le respect devrait conditionner l'obtention d'une licence. Après avoir remercié la FAO de son soutien pour l'organisation de la présente session, il a ouvert la deuxième session de la Commission.

5. Au cours de la cérémonie d'ouverture, M. Peter Vandor, Représentant de la FAO au Mozambique, et M. Jean-François Pulvenis de Séligny, Directeur de la Division des politiques et de la planification de la pêche du Département des pêches de la FAO (Rome), ont prononcé une allocution, dont le texte figure à l'Annexe E du présent rapport.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

6. Le Président de la deuxième session, élu lors de la première session, était M. Rodrigues Bila, Secrétaire général du Ministère des pêches du Mozambique. Les Seychelles et le Kenya

occupaient respectivement les fonctions de premier et deuxième Vice-Président. L'ordre du jour de la session a été adopté tel qu'il figure à l'Annexe A.

RAPPORT DE SITUATION DU SECRÉTARIAT

7. Le Secrétariat a présenté les activités menées depuis la première session tenue à Mombasa en avril 2005, faisant référence au Programme de travail établi lors de cette session. A la demande de la Commission, les questions suivantes, traitées dans des documents de travail, ont été inscrites à l'ordre du jour: suivi, contrôle et surveillance (SAFR/DM/SWIOFC/06/6), possibilité de création d'un Comité d'application (SAFR/DM/SWIOFC/06/7), le développement des pêches et sa contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, y compris les pêches de thon et la qualité du poisson destiné à l'exportation (SAFR/DM/SWIOFC/06/5). Les options en matière d'étiquetage écologique seront examinées sur la base d'un exposé présenté par Mme Nancy Gitonga, ex-Vice Présidente et consultante en pêche.

8. Le Secrétariat a fait savoir qu'un atelier ayant pour thème: «Prises accessoires, en particulier de la pêche au chalut de la crevette et approche écosystémique de la gestion des pêches» a été organisé à Maputo du 15 au 24 novembre 2005 par l'Institut de recherche halieutique du Mozambique (IIP) dans le cadre de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI) et avec l'appui de la FAO et de l'Asdi. Un autre atelier sur l'«Evaluation de l'importance relative de la mortalité par pêche des tortues marines» a été organisé à Zanzibar du 25 au 28 avril 2006 par le Département des pêches de Zanzibar avec le soutien technique de la FAO. Ces ateliers ont fait des recommandations, qui ont été examinées par le Comité scientifique.

9. Le projet FAO/Asdi a financé la participation de scientifiques et de gestionnaires des pêches des Comores, du Kenya, de l'Afrique du Sud et des Seychelles à un atelier sur la gestion de la pêche crevettière qui s'est tenu à Antananarivo (Madagascar) du 11 au 13 octobre 2005 et à un atelier sur l'enregistrement des pêches artisanales qui a eu lieu les 22 et 23 mai 2006, également à Antananarivo. Ce projet a en outre proposé le financement partiel de la participation de délégués à la réunion sur l'Accord relatif aux pêches du sud de l'océan Indien (SIOFA) à Rome en juillet 2006. La seule demande de soutien qui a été soumise ne répondait pas aux conditions requises.

10. La première Session du Comité scientifique s'est tenue à Dar es Salaam du 31 mai au 3 juin 2005. Une synthèse des décisions et recommandations (SAFR/DM/SWIOFC/06/3) ainsi que le rapport complet des délibérations du Comité scientifique (SAFR/DM/SWIOFC/06/Inf. 6) ont été mis à la disposition de la Session.

11. Comme le lui avait demandé la Commission, le Président a écrit, en mai 2005, au Président de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) pour l'informer que la Commission avait envisagé d'étudier la question des prises accessoires de non-thonidés dans la pêche au thon. Le Secrétaire a assisté à la neuvième session de la CTOI en juin 2005 au cours de laquelle il a présenté un bref exposé sur la CPSOOI et sa collaboration avec la CTOI. La Commission entretient de bonnes relations avec la CTOI. Le Groupe de travail de la CTOI sur les prises accessoires a tenu deux sessions.

12. Dans l'intervalle des sessions, le Secrétaire a également participé, en 2005, à deux réunions plénières du Projet des pêches du sud-ouest de l'océan Indien dans le but de renforcer la collaboration d'une part entre le Projet et la Commission et d'autre part entre le Projet et la FAO. La question des relations avec le SWIOFP a été inscrite à l'ordre du jour de la présente session. La FAO, par l'intermédiaire de son Centre d'investissement, a fourni les services d'un économiste et d'un consultant en pêche à plusieurs étapes finales de la conception du projet.

13. Le Président et le Secrétaire ont assisté à la réunion du Comité directeur du projet Suivi, contrôle et surveillance de la Commission de l'océan Indien (SCS-COI) tenue en octobre 2005. Ce projet, d'une durée de quatre ans, financé par l'UE et exécuté par la Commission de l'océan Indien pour le compte de ses membres, vise à réduire les dépenses liées aux opérations de patrouille par le renforcement de la coopération, l'amélioration des dispositifs administratifs et réglementaires, l'efficacité accrue du contrôle exercé par l'Etat du port, l'utilisation de techniques de télédétection et l'échange d'informations tant au plan national qu'entre les Etats membres. L'accent est plus particulièrement mis sur la collecte de statistiques, élément essentiel d'une gestion efficace des ressources. Au cours de la réunion, le Président et le Secrétaire ont évoqué la possibilité pour des pays non membres de la COI de participer à certains ateliers et stages de formation et d'obtenir quelques-uns des manuels produits. Cette participation est possible pour certains ateliers mais moins appropriée pour des activités à bord de navires qui nécessitent une bonne maîtrise de la langue française. Le Comité directeur a estimé que les inspections de ports coordonnées au niveau régional constituaient probablement une méthode de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée plus pratique et moins coûteuse que les programmes régionaux d'observateurs. Le Projet a prévu d'organiser, en temps voulu, des stages de formation sur les procédures d'inspection par l'Etat du port sur la base des manuels en anglais produits pour la région. Ceux-ci s'adresseront également aux pays continentaux du sud et de l'est de l'Afrique.

14. Le Président et le Secrétaire ont également assisté à la première réunion du Comité consultatif régional d'un Fonds d'investissement pour l'Afrique, qui s'est tenue en avril 2006. Dans le cadre d'un partenariat stratégique entre pays, organisations et donateurs, le FEM appuie la mise en place d'un fonds de 60 millions de dollars EU avec les objectifs suivants: permettre aux pays côtiers, à titre individuel, d'entreprendre des réformes (politiques, juridiques et institutionnelles) de gouvernance et des ajustements sectoriels, aider chacun de ces pays à renforcer les capacités qui lui permettront de participer aux projets en cours sur les Grands écosystèmes marins (GEM) dirigés par le FEM et à d'autres initiatives régionales et sous-régionales; et favoriser l'apprentissage, l'échange d'informations et le développement des compétences à l'échelon régional. Grâce à un cofinancement de la Banque mondiale, des donateurs et des pays eux-mêmes, ce fonds affectera 240 millions de dollars EU à des projets nationaux d'investissement dans les pêches subsahariennes au cours des dix prochaines années, ceci dans le but d'atteindre les cibles fixées par le Sommet mondial pour le développement durable en matière de pêche et de réduction de la pauvreté et d'assurer la viabilité des pêches marines. La CPSOOI ainsi que les autres organes régionaux des pêches en Afrique ont participé à ces discussions, veillant à ce que les priorités des pêches régionales soient bien représentées dans les propositions de projet et dans la stratégie de communication du fonds.

RAPPORT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

15. Le Vice-Président du Comité scientifique, le Dr Shiham Adam, a présenté le rapport du Comité scientifique (SAFR/DM/SWIOFC/06/3).

16. La session a noté avec satisfaction que deux éminents scientifiques de la région (le Dr Magnus Ngoile, Tanzanie, Président, et le Dr Shiham Adam, Maldives, Vice-Président) avaient été élus à la tête du Comité scientifique et a accepté les excuses du Dr Ngoile qui n'a pas pu assister à la réunion.

17. Les participants ont noté les deux principaux domaines d'action prioritaires du Comité scientifique, identifiés par la majorité des Membres:

- i. amélioration des capacités nationales (et régionales) sur le plan de la qualité et de la disponibilité des données halieutiques (débarquements, rejets, composition par espèce, effort de pêche) ainsi que de l'aptitude à traiter, analyser et communiquer ces données;
- ii. amélioration de la capacité, aux niveaux national et régional, à utiliser cette information pour évaluer l'état des stocks de poisson et fournir des conseils appropriés en matière de gestion concernant les rendements équilibrés et les volumes admissibles de capture recommandés dans le cadre de stratégies de capture des stocks clairement définies.

18. En ce qui concerne l'état des stocks dans la région, la session a pris note du fait que parmi les espèces/stocks/groupes classés par catégories, 24 pour cent étaient surexploités, épuisés ou en voie de reconstitution; 29 pour cent pleinement exploités; 21 pour cent modérément exploités et 25 pour cent sous-exploités. Elle a également fait observer que les données ne couvraient pas tous les pays de la CPSOOI ni la totalité des espèces/stocks/groupes et que les catégories relatives à l'état des ressources avaient été établies sur la base d'informations dont la fiabilité pouvait varier d'une région à l'autre ainsi que, dans une même zone, suivant les stocks ou groupes d'une seule espèce ou d'espèces différentes.

19. Les participants ont examiné ces chiffres en tenant compte de facteurs tels que la nature de l'information disponible, le problème de l'importance des stocks surexploités ou épuisés, la mise en relation de ces résultats avec de futurs accords de pêche et le principe de précaution. Ils sont convenus que chaque pays membre devrait reconnaître l'état actuel des espèces/stocks/groupes et prendre des mesures pour ne pas aggraver la situation. Les Membres doivent attirer l'attention des responsables politiques sur la nécessité d'améliorer la situation au niveau national. Les résultats du Comité scientifique doivent servir de référence pour le suivi de l'état des espèces/stocks/groupes. On a indiqué que le Comité scientifique pourrait également examiner les informations de la nouvelle base de données WIOFISH lors de sa prochaine évaluation des ressources halieutiques.

20. La session a ensuite noté et examiné les conclusions et recommandations des ateliers consacrés aux thèmes suivants: «Prises accessoires, en particulier de la pêche au chalut de la crevette, et approche écosystémique de la gestion des pêches» et «Évaluation de l'importance relative de la mortalité par pêche des tortues marines».

21. Un groupe de travail informel composé du Vice-Président du Comité scientifique et des représentants des Maldives, de Maurice, du Mozambique et de l'Institut de recherche océanographique (IRO) a été chargé de présenter des recommandations à ce sujet pour examen et approbation au cours de la session. Le lendemain, les participants ont examiné les recommandations de ce groupe de travail et adopté la Recommandation CPSOOI 2-01 présentée à l'Annexe F.

22. La session a examiné la recommandation faite par le Comité scientifique de créer un Groupe de travail sur les données et statistiques halieutiques (GTDSH). Elle a précisé que celui-ci serait temporaire et qu'il tiendrait deux réunions au maximum jusqu'à ce que le groupe de travail apparenté du SWIOFP devienne opérationnel. Ce dernier reprendra alors les activités du Groupe sur la base d'une action conjointe menée en collaboration. La Commission a approuvé la création du Groupe de travail sur les données et statistiques halieutiques, lui confiant le mandat suivant:

- i. Fournir au Comité scientifique des avis sur la situation de la collecte des données relatives aux pêcheries et stocks de poisson concernés (*dans la zone de la Commission*).
- ii. Recommander au Comité scientifique les méthodes et protocoles souhaitables pour la détermination du type de données requises ainsi que pour la collecte, l'analyse et la communication des données.
- iii. Etudier les systèmes, les besoins et les processus institutionnels et organisationnels en matière de données halieutiques aux niveaux national et régional et fournir des avis à ce sujet.
- iv. Travailler en collaboration avec le SWIOFP sur les questions relatives aux données de la pêche.
- v. Entreprendre, à la demande du Comité scientifique, d'autres activités liées aux données.

23. Il a été convenu que le président du Groupe de travail sur les données et statistiques halieutiques serait issu de l'institution nationale qui abrite ce domaine d'activité au sein du SWIOFP (le «Kenya Marine Fisheries Research Institute»).

RELATIONS AVEC LE PROJET DES PÊCHES DU SUD-OUEST DE L'OcéAN INDIEN

24. Le Secrétariat a présenté le document de travail SAFR/SWIOFC2/06/4 qui fournit des informations à l'appui des discussions sur les relations entre la Commission et le projet SWIOFP. La collaboration et la coordination en matière de recherche et de gestion halieutiques sont particulièrement importants dans le sud-ouest de l'océan Indien étant donné la pénurie de ressources humaines, la complexité des problèmes socioéconomiques et techniques dans le secteur des pêches et la nécessité de donner rapidement suite à l'appel du Sommet mondial pour le développement durable (2003) en faveur du maintien et du rétablissement des stocks à des niveaux susceptibles d'assurer la production durable maximale d'ici à 2015 et aux dispositions du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable. Il est largement admis que le rôle principal des organes régionaux des pêches en tant qu'instances internationales est de suivre l'état des stocks de poisson de la région et de recommander des mesures de gestion permettant de résoudre les problèmes qui se présentent.

25. Le Secrétariat a rappelé les conclusions de la dernière réunion plénière du SWIOFP tenue à Maputo du 13 au 15 septembre 2005 et de la réunion du Comité scientifique qui a eu lieu à Dar es Salaam du 31 mai au 3 juin 2006. Le Secrétariat a donné un aperçu général et tracé l'historique de la Commission, décrivant sa structure et son mode de fonctionnement, et a ensuite fourni des éclaircissements destinés à lever certains malentendus courants (Annexe G). Le Secrétariat a ensuite donné des explications sur le type de relation entre la Commission et le projet SWIOFP qui avait été proposé par le Bureau de la Commission, composé d'un Président (Mozambique) et deux Vice-Présidents (Seychelles et Kenya).

26. Lors de l'examen de la proposition concernant les relations entre la Commission et le projet SWIOFP, les participants se sont déclarés unanimement favorables à l'établissement de relations entre la CPSOOI et le SWIOFP selon les modalités proposées par le Bureau de la Commission. Au cours des interventions, on a insisté sur le fait que la création de la Commission représentait une étape importante car elle offrait la possibilité de traiter à l'échelle régionale les questions concernant les pêches dans les ZEE des pays côtiers de l'océan Indien. On a fait remarquer que les membres appartenaient à plusieurs groupements régionaux d'intégration économique dont les dirigeants politiques insistent sur la nécessité de limiter les doubles emplois, de collaborer, de coordonner les efforts et de répondre de façon économique aux besoins de la région. Le projet SWIOFP est appelé à renforcer la Commission en développant les capacités dans les pays membres et en fournissant des informations sur les ressources halieutiques. La Commission, quant à elle, devrait renforcer le projet en lui donnant des orientations et en transformant les résultats de ses travaux en mesures de gestion et en conseils à l'intention de ses pays membres. Celle-ci fournit également un cadre susceptible d'assurer la continuité et la durabilité des résultats après l'achèvement de ce projet, d'une durée de cinq ans.

27. En examinant les modalités de ces liens, les membres se sont déclarés conscients du fait que compte tenu de l'historique du projet et du rapport avec les Grands écosystèmes marins Agulhas et Somalien, certains membres de la Commission (Maldives, Yémen) se trouvaient exclus des responsabilités nationales, des contributions en nature et des décisions du projet. Il est néanmoins possible que ceux-ci obtiennent, en temps voulu, le statut d'observateur pour certaines activités du projet.

28. Il a été convenu que la Commission serait liée au projet SWIOFP par le biais d'un Comité qui doit être créé au sein de la Commission et qui assumera les fonctions d'un comité directeur «politique» de haut niveau pour le SWIOFP. Ce Comité aura le mandat qui avait été établi par le Projet pour son Comité directeur et comprendra les pays membres qui font également partie du Projet. Il sera autofinancé, par l'intermédiaire du SWIOFP, et pourra se réunir à l'occasion des sessions de la Commission, auquel cas les délibérations du Comité dureront jusqu'à un jour et demi. Il pourra également se réunir en sessions spéciales, en dehors des sessions de la Commission. Ces réunions seront également financées par le SWIOFP.

29. La session annuelle de la Commission recevra un rapport sur l'état d'avancement du Projet ainsi que des suggestions concernant les corrections à apporter aux plans de travail du Comité et de la Commission pour que les deux catégories d'activités se développent dans des conditions de coordination optimales.

30. La session annuelle examinera également les mesures réglementaires et les avis du Comité scientifique (avec la participation active du SWIOFP) pour adoption et mise en oeuvre. Elle pourra demander au Comité scientifique d'examiner certaines questions particulières concernant les pêches et de préparer des avis à ce sujet pour la session suivante.

LE DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES ET SA CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

31. Le Secrétariat a présenté le document de travail SAFR/DM/SWIOFC/06/5 sur la contribution du développement des pêches à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. L'objectif de ce document était de stimuler la discussion sur le développement des pêches dans la CPSOOI de façon à ce que la Commission puisse identifier les questions qui méritent une plus grande attention.

32. Ce document analyse la nature et l'état des pêches, présentées comme des activités essentiellement côtières, artisanales et de subsistance. Celles-ci sont généralement considérées comme pleinement exploitées ou surexploitées, surtout à proximité des centres de peuplement. Les pêches semi-industrielles exploitent principalement la crevette mais aussi les dentés sur les bancs situés au large. Le Mozambique et Madagascar ont développé les plus grosses flottes crevettières industrielles. Dans toute la région, les stocks de crevette sont à présent pleinement exploités et bénéficieraient d'un renforcement de la coopération régionale en matière d'évaluation et de gestion. A l'exception des Maldives, la pêche au thon est essentiellement pratiquée par des flottes étrangères dans le cadre d'accords de pêche.

33. Il est difficile d'obtenir et de rassembler des informations complètes et cohérentes sur les contributions des pêches au niveau macroéconomique pour l'ensemble de la région. C'est un problème que la Commission souhaitera peut-être traiter dans le cadre d'une analyse approfondie, comparable à celle réalisée dans le Pacifique. Les estimations approximatives de la contribution du secteur varient de 1 à 30 pour cent pour certains pays et dans deux pays les exportations de poisson représentent quasiment la totalité des exportations agricoles. Le document évalue la qualité du poisson destiné à l'exportation, en se référant à certaines études de la Commission européenne. Concernant les recettes des droits de licence et des droits d'accès, les informations disponibles sont incomplètes.

34. On constate que la contribution des pêches au bien-être des populations, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté est encore mal définie dans la région. Ceci pour plusieurs raisons. Premièrement, plusieurs pays disposent de systèmes de collecte des statistiques de captures déficients ou n'en possèdent pas. Deuxièmement, les systèmes statistiques de la pêche mesurent traditionnellement les prises en termes de quantités et parfois, de façon très détaillée, par groupe d'espèces ou par espèce. En revanche, la valeur des captures, le coût de la production, le nombre de personnes employées dans la production et le type de pêche (artisanale ou industrielle) sont très rarement mentionnés de façon systématique dans ces systèmes. Troisièmement, il faut tenir compte de l'importance de la sous-notification des effectifs employés et des prises dans le secteur artisanal. Quatrièmement, et ce facteur est sans doute le plus important, les contributions directes et indirectes de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire au niveau local et au niveau des ménages, comme stratégie de réponse pour réduire la vulnérabilité et comme filet de sécurité pour éviter de sombrer dans la pauvreté, restent mal comprises.

35. Le document présenté indique que dans la région du sud-ouest de l'océan Indien, la contribution des pêches artisanales aux revenus par rapport à la contribution des pêches industrielles est encore plus élevée que le ratio mondial de 2,5:1. Il attire également l'attention sur le fait qu'en raison de la dispersion géographique des pêches artisanales, celles-ci offrent des sites idéaux d'approvisionnement alimentaire le long des côtes. Lorsqu'on souligne le rôle des pêches artisanales dans la production de poisson pour l'alimentation, il ne faut pas négliger non plus l'intégration croissante de ce secteur dans le commerce mondial du poisson. La pêche artisanale joue un rôle majeur dans la prévention de la pauvreté, probablement plus déterminant que dans la prévention de la pauvreté.

36. Ce document souligne la nécessité de prendre en compte le secteur des pêches artisanales dans les stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté. Il présente les résultats des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté de 29 pays africains, dont quatre membres de la CPSOOI. Il existe, semble-t-il, d'importantes divergences entre l'importance perçue et l'importance réelle des secteurs des pêches. Les raisons de cette différence sont malheureusement encore mal établies.

37. Au cours de la discussion qui a suivi, les Etats membres ont signalé que certains tableaux et figures devaient être corrigés ou mis à jour et qu'en ce qui concerne le contrôle de la qualité du poisson, il fallait ménager les sensibilités éventuelles dans le sous-secteur. Néanmoins, le document a suscité une large discussion et les observateurs du NEPAD et de l'IUCN ainsi que le Chargé de programme du PNUE ont fait observer que ce type d'information était essentiel pour les décideurs politiques. C'est ce type de document contenant des faits et analyses qui peut aider les pays ou des initiatives comme le projet «Des poissons pour tous» du NEPAD dans la mise en œuvre d'une politique. Un sujet qui mériterait également d'être traité dans le document est le lien entre les zones marines protégées et le développement durable des pêches artisanales.

38. La Commission a décidé qu'au cours des deux mois à venir, les Membres fourniraient des corrections d'ordre rédactionnel et modifieraient ou mettraient à jour les données. Ces changements seront incorporés dans le document, qui sera ensuite distribué aux membres et aux participants. Elle a également indiqué que l'intérêt suscité justifiait un examen plus approfondi des questions soulevées dans le document au cours d'une conférence régionale sur le développement durable des pêches et sa contribution aux Objectifs du Millénaire pour le Développement au cours de laquelle les Membres présenteraient des exposés sur des thèmes particuliers en se fondant sur leurs propres situations et expériences en matière de développement pendant ces dix ou vingt dernières années.

ÉTIQUETAGE ÉCOLOGIQUE DANS LES PÊCHES MARINES: OPTIONS POUR LES PAYS DE LA CPSOOI

39. La prise de conscience croissante de la nécessité d'améliorer la gestion des pêches, de préserver la diversité biologique et de restaurer les écosystèmes marins et les stocks de poissons appauvris se manifeste par la prise en compte de ces préoccupations dans diverses conventions et différents accords internationaux comme la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, la Convention sur la biodiversité biologique de 1992, l'Accord sur le respect des mesures de 1993, l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poisson de 1995, le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable de 1995 et la Convention de la CITES pour la protection des espèces menacées de 1973.

40. L'étiquetage écologique existe depuis de nombreuses années et est utilisé pour toute une série de produits et de secteurs. Il est soit adopté par les producteurs qui souhaitent acquérir un avantage comparatif sur le plan commercial soit appliqué pour répondre aux exigences du marché. Ces dernières années, on a vu apparaître, à l'initiative du secteur privé, des programmes et plans volontaires pour différents produits et secteurs. Il existe également des programmes d'étiquetage obligatoires avec une réglementation imposant aux producteurs de fournir certaines informations au consommateur. Les principaux objectifs des programmes d'étiquetage écologique sont la viabilité des stocks, l'impact sur les écosystèmes et l'efficacité de la gestion. L'étiquetage écologique fournit au consommateur, sur une base volontaire, des informations écologiques sur un produit et cherche à encourager, en s'appuyant sur les marchés, une meilleure gestion des pêches.

41. Pour de nombreux pays en développement, le commerce du poisson et des produits de la pêche occupe une place grandissante dans l'économie. Le développement d'une industrie halieutique durable représente dès lors une option viable de développement dans ces pays, car la demande croissante de produits de la pêche risque d'accroître la pression sur des ressources naturelles déjà surexploitées.

42. Alors que les consommateurs à travers le monde prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'assurer la durabilité des ressources halieutiques, l'origine des produits de la pêche devient un sujet de préoccupation et la certification des pêcheries est considérée comme un moyen d'assurer une gestion durable des stocks. La création, en 1997, du Marine Stewardship Council (MSC), un organe de certification des écosystèmes halieutiques marins, et l'adoption des Directives FAO pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits de la pêche en 2005 sont considérées comme des mesures importantes pour la promotion du commerce du poisson par la certification des écosystèmes.

43. Si la certification des produits des pêches de capture est aujourd'hui principalement appliquée dans les pêches marines industrielles, les pays en développement devraient tenir compte de la préférence des consommateurs pour des poissons issus de pêcheries durables et ne provenant pas d'activités illicites, non déclarées et non réglementées. Le coût élevé et la qualité de l'information requise sur les stocks, l'environnement et la gestion pour les processus de certification freinent la participation des pêcheries des pays en développement aux programmes d'étiquetage écologique. Ceci peut avoir pour effet d'exclure le poisson et les produits de la pêche artisanale des grandes chaînes de supermarchés, qui ont un poids non négligeable dans la distribution des poissons et fruits de mer. Les organisations de protection de l'environnement, très influentes auprès des consommateurs, font actuellement pression sur l'industrie de la grande distribution pour qu'elle s'abstienne de vendre des poissons et crustacés provenant de stocks non viables ou d'une exploitation illicite. Il est clair, dès lors, que malgré le caractère volontaire des programmes d'étiquetage écologique et leur intention louable d'assurer une gestion durable des pêcheries, ceux-ci pourraient, de façon non intentionnelle, fausser et, dans certains cas, entraver le commerce du poisson et des produits de la pêche provenant de pêcheries non certifiées, en particulier artisanales.

44. Les principales contraintes qui empêchent les pays de la Commission de participer à ces programmes sont le coût élevé du processus de certification; la nature de l'activité de pêche, qui repose sur la participation d'un grand nombre de pêcheurs artisanaux; la quantité et la qualité de l'information requise concernant les stocks, l'environnement et la gestion; et

une prise de conscience insuffisante de la part des gouvernements et des acteurs concernés des avantages que représente la certification pour les pêcheries. Vu les bénéfices que les pays de la CPSOOI peuvent tirer de la certification de certains de leurs stocks majeurs, il importe que la Commission élabore une stratégie en matière d'étiquetage écologique. Parmi les avantages que peut fournir l'étiquetage écologique figurent l'accès garanti au marché pour les produits certifiés; des prix plus élevés et par conséquent des revenus plus importants pour les pêcheurs; la possibilité d'introduire des techniques de pêche dans des pêcheries non exploitées; et l'amélioration des stocks de poisson locaux grâce à l'application de bonnes pratiques de gestion visant une exploitation durable.

45. Pendant que la Commission étudie les moyens d'assurer à ses membres une participation aux programmes d'étiquetage écologique, il faut continuer à améliorer les marchés régionaux pour le poisson. La Commission a également noté l'existence de diverses initiatives visant à aider les pays en développement à certifier leurs pêcheries, en particulier dans le secteur artisanal. On a signalé que l'Afrique du Sud avait fait certifier ses pêches de merlu et que Madagascar avait entamé un processus d'étiquetage écologique pour certaines de ses pêcheries. Les membres ont recommandé que l'étiquetage écologique soit examiné en même temps que la question de l'assurance de la qualité du poisson et des produits de la pêche. Il a également été convenu que la mondialisation et l'évolution des marchés, notamment en ce qui concerne l'étiquetage écologique, pourraient faire l'objet de discussions plus approfondies à la conférence régionale de la CPSOOI qui a été proposée.

SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE AU NIVEAU RÉGIONAL

46. M. Carlos Palin, consultant, a présenté l'état de la situation en matière de suivi, de contrôle et de surveillance dans le sud-ouest de l'océan Indien (SAFR/DM/SWIOFC/06/6). Il a examiné les attitudes de l'industrie de la pêche vis-à-vis des mesures en vigueur dans les Etats membres ainsi que les relations entre la détection des infractions, le nombre d'infractions réellement commises et le coût des opérations. Le consultant a soulevé un certain nombre de questions liées au contexte, présenté un récapitulatif des initiatives nationales, régionales et internationales et proposé des initiatives possibles au cours des trois à cinq prochaines années. Parmi celles-ci pourraient figurer la création, dans un but de facilitation, d'un protocole des pêches pour les pays non membres de la SADC; l'établissement de mandats et de fonctions clairement définis; la mise à jour de la législation nationale; la standardisation des procédures de formation et d'opérations; la mise en place d'opérations conjointes, de programmes d'observateurs, de systèmes d'information nationaux; une large utilisation des systèmes de suivi des navires; et l'exploitation optimale de l'information existante.

47. Au cours de la discussion qui a suivi, on a noté l'existence de plusieurs initiatives nationales en matière de SCS ainsi que d'un Projet régional exécuté par la COI. Tout en reconnaissant l'importance du SCS, les pays membres de la COI ont estimé qu'une initiative de la Commission ne serait pas utile à ce stade et qu'elle devrait être entreprise dans 2 ou 3 ans lorsque certains résultats de projet pilote pourront être appliqués au niveau régional. D'autres pays, qui mènent actuellement leurs propres initiatives, ont estimé qu'un renforcement de la coopération et de la communication avec d'autres pays serait bénéfique. En particulier, les mesures de contrôle par l'Etat du port pourraient constituer une stratégie rentable sur le plan économique et faire l'objet d'une large application à l'échelle régionale. On a reconnu que certaines frontières maritimes étaient mal définies, ce qui favorise la pêche

illicite, non déclarée et non réglementée. Certains pays ne participant à aucun projet de SCS ont sollicité une assistance pour la lutte contre la pêche illicite. Le Bureau de la CPSOOI a été invité à participer au Comité directeur du projet SCS de la COI et continuera de discuter des possibilités de coopération. Les pays ont été encouragés à consulter les archives et les documents utiles disponibles sur le site web du projet SCS de la SADC (www.mcs-sadc.org). Le représentant des Maldives a fait remarquer que son pays ne faisait pas encore partie du Réseau international de suivi, contrôle et surveillance¹ mais que son pays avait engagé une procédure d'adhésion.

48. Les Seychelles ont fait savoir qu'elles procédaient à un échange d'information hebdomadaire avec les pays voisins et estimé qu'il était possible d'étendre ce genre d'initiative. L'échange de listes de navires détenteurs de licence a été préconisé. Les Seychelles ont offert de fournir le format de ces rapports et la Commission a demandé à chaque membre d'envoyer le nom, le titre, le numéro de téléphone et l'adresse email des personnes à contacter pour les questions de mise en application de la réglementation. La Commission distribuera cette liste aux Etats membres et les Etats membres rendront compte des initiatives qu'ils ont prises lors des prochaines sessions, telles que le partage des informations sur les espèces autres que les thons ou d'autres initiatives bilatérales dans la région.

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS PROPOSÉS POUR L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RESPECT DES MESURES

49. Le Secrétariat a présenté le document intitulé «Arrangements institutionnels proposés pour l'évaluation de la mise en œuvre et du respect des mesures», élaboré à la demande de la Commission, exprimée lors de sa première Session. Après avoir rappelé l'origine de la proposition, sa faisabilité et son caractère opportun dans le cadre d'un organe consultatif tel que la CPSOOI, le Secrétariat a présenté le projet de mandat d'un comité ou d'un groupe de travail permanent chargé de la mise en application comme point de départ et base de la discussion. Le Secrétariat a décrit les options possibles pour la Commission, y compris la tenue de nouvelles consultations avec les autorités nationales compétentes. Après une courte discussion, la Commission est convenue de reporter la décision concernant cette question à sa prochaine session.

QUESTIONS DIVERSES

50. On a fait observer que la Commission avait un rôle important à jouer dans la diffusion des informations sur les questions concernant les pêches en direction des Membres et entre ceux-ci. A cet effet, le Secrétariat a été invité à examiner la possibilité de créer un site web spécial en plus de ceux déjà accessibles aux Membres.

51. Concernant la possibilité de créer un Secrétariat satellite situé sur le territoire de l'un des pays membres de la Commission (compte tenu du fait que le Secrétariat de la Commission est basé à Harare), la délégation du Kenya a proposé d'accueillir ce Secrétariat satellite sous réserve de consultations avec les autorités nationales.

¹ Le consultant note que ce pays est mentionné comme membre sur le site web du Réseau international de SCS.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

52. Le programme de travail a été examiné en rapport avec certaines questions soulevées et décisions prises lors de la session et il a été décidé:

Sessions de la Commission, du Comité scientifique et du Groupe de travail

53. D'organiser une troisième session de la Commission en 2007 et une réunion du Comité scientifique environ deux mois avant cette session.

54. D'organiser une réunion du Groupe de travail sur les données et statistiques halieutiques présidé par l'Unité de coordination régionale du SWIOFP (le «Kenya Marine Fisheries Research Institute») à une date à déterminer par le président du Groupe de travail.

Activités d'appui du projet FAO/Asdi

55. D'organiser un atelier régional sur la sécurité en mer comme cela a été demandé lors d'un atelier de planification du projet qui s'est tenu avant la première session le 16 avril 2005 à Mombasa.

56. De fournir, à travers des ateliers, une assistance et un appui en faveur des approches écosystémiques de la gestion des pêches notamment pour le développement et l'utilisation des dispositifs d'exclusion des tortues et des dispositifs de réduction des captures.

57. D'appuyer, à la demande des intéressés, la participation de personnes compétentes provenant des pays signataires du projet à des ateliers ou réunions régionaux ou internationaux. Les demandes de participation doivent être justifiées et les participants devront soumettre un compte rendu indiquant les bénéfices que leur pays ou organisation a tiré de cette participation.

Préparation d'une conférence sur développement durable des pêches

58. De préparer une conférence régionale sur le développement durable des pêches et sa contribution aux Objectifs du Millénaire pour le Développement qui se tiendra dans le courant des deux prochaines années. Les sujets à présenter et examiner à cette conférence figurent à l'Annexe H. Chaque Membre de la Commission sera invité à préparer au moins un exposé sur l'un des thèmes déterminés.

Liaison et collaboration du Bureau avec d'autres organisations, instituts ou projets

59. Le Bureau a été invité à poursuivre ses contacts et sa collaboration avec le SWIOFP (KMFRI), la CTOI, le SCS de la COI, le Fonds d'investissement pour les pêches en Afrique et le PNUE et à faire part des résultats de ces contacts et de cette collaboration à la prochaine session.

Divers

60. Le Secrétariat a été invité à produire et distribuer un Répertoire des personnes à contacter pour le SCS dans ses pays membres.

61. Il a été chargé d'obtenir des renseignements sur la procédure de demande du Fonds d'investissement pour les pêches en Afrique et de communiquer cette information à ses pays membres. On lui a également demandé de se renseigner sur l'existence éventuelle d'un Fonds similaire pour l'Asie (Maldives, Yémen).

62. Les Membres ont été invités à fournir au Secrétariat une mise à jour du document intitulé «Le développement des pêches et sa contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté» (SAFR/DM/SWIOFC/06/5) dans un délai de deux mois (avant fin octobre 2006). Ces informations seront incorporées et le document sera ensuite distribué aux Membres par la voie de leurs Directeurs des pêches.

ÉLECTION DU BUREAU

63. Conformément au Règlement intérieur adopté à sa première session, la Commission a procédé à l'élection des membres du Bureau qui auront pour fonction de diriger la Commission dans l'intervalle des sessions et les travaux de sa troisième session.

64. Ont été élus à l'unanimité: les Seychelles (M. Rondolph Payet), Président; Madagascar (M. Mamy Andriantsoa) et le Mozambique (M. Rodrigues Bila), Vice-Présidents

DATE, LIEU ET ORGANISATION DES PROCHAINES RÉUNIONS

65. Les Seychelles ont proposé d'accueillir la prochaine session en 2007. La Commission a accepté cette offre avec gratitude.

ADOPTION DU RAPPORT

66. Le rapport a été adopté le 25 août 2006 à l'Hôtel Avenida, à Maputo (Mozambique), à la clôture de la session.

APPENDIX A**Agenda**

1. Opening of the session
2. Adoption of the agenda and arrangements for the session
3. Progress report of the Secretariat
4. Report of the Scientific Committee
5. Relationship with the South West Indian Ocean Fisheries Project
6. Fisheries development in the region and its contribution to food security and poverty alleviation. Ecolabelling of marine fisheries: options for SWIOFC countries
7. Monitoring, control and surveillance at the regional level
8. Proposed institutional arrangements for reviewing implementation and compliance
9. Other matters
10. Programme of work for the Commission
11. Election of the Bureau
12. Date, place and arrangements for the next session
13. Adoption of the report

ANNEXE A

Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Rapport de situation du Secrétariat
4. Rapport du Comité scientifique
5. Relations avec le projet des pêches du sud-ouest de l'océan Indien
6. Le développement des pêches dans la région et sa contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Etiquetage écologique dans les pêches marines: options pour les pays de la CPSOOI
7. Suivi, contrôle et surveillance au niveau régional
8. Arrangements institutionnels proposés pour l'évaluation de la mise en œuvre et du respect des mesures.
9. Questions diverses
10. Programme de travail de la Commission
11. Élection du Bureau
12. Date, lieu et organisation des prochaines réunions
13. Adoption du rapport

APPENDIX B

List of documents

Working Documents:

SAFR/DM/SWIOFC/05/1	Provisional Agenda and Timetable
SAFR/DM/SWIOFC/06/2	Progress report of the Secretariat
SAFR/DM/SWIOFC/06/3	Summary report of the Scientific Committee
SAFR/DM/SWIOFC/06/4	Relationship with the South West Indian Ocean Fisheries Project
SAFR/DM/SWIOFC/06/5	Fisheries development and its contribution to food security and poverty alleviation
SAFR/DM/SWIOFC/06/6	Regional cooperation in Monitoring, Control and Surveillance
SAFR/DM/SWIOFC/06/7	Proposed institutional arrangements for reviewing implementation and compliance

Information Documents:

SAFR/DM/SWIOFC/06/Inf. 1	Notes for Participants
SAFR/DM/SWIOFC/06/Inf. 2	Provisional list of documents
SAFR/DM/SWIOFC/06/Inf. 3	Provisional list of participants
SAFR/DM/SWIOFC/06/Inf. 4	Report of the first session of the South West Indian Ocean Fisheries Commission, Mombasa, Kenya, 18–20 April 2005
SAFR/DM/SWIOFC/06/Inf. 5	Report of the first session of the Scientific Committee of the South West Indian Ocean Fisheries Commission, Dar es Salaam, Tanzania, 31 May–3 June 2006

ANNEXE B

Liste des documents

Documents de travail:

SAFR/DM/SWIOFC/06/1	Ordre du jour provisoire
SAFR/DM/SWIOFC/06/2	Rapport de situation du Secrétariat
SAFR/DM/SWIOFC/06/3	Rapport de synthèse du Comité scientifique
SAFR/DM/SWIOFC/06/4	Relations avec le Projet des pêches du sud-ouest de l'océan Indien
SAFR/DM/SWIOFC/06/5	Le développement de la pêche et sa contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté
SAFR/DM/SWIOFC/06/6	Coopération régionale en matière de suivi, contrôle et surveillance
SAFR/DM/SWIOFC/06/7	Arrangements institutionnels proposés pour l'évaluation de la mise en œuvre et du respect des mesures

Documents d'information:

SAFR/DM/SWIOFC/06/Inf. 1	Notes d'information pour les participants
SAFR/DM/SWIOFC/06/Inf. 2	Liste provisoire des documents
SAFR/DM/SWIOFC/06/Inf. 3	Liste provisoire des participants
SAFR/DM/SWIOFC/06/Inf. 4	Rapport de la première session de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien, Mombasa (Kenya), 18-20 avril 2005
SAFR/DM/SWIOFC/06/Inf. 5	Rapport de la première Session du Comité scientifique de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien, Dar es Salaam (Tanzanie), 31 mai-3 juin 2006

APPENDIX/ANNEXE C

List of participants/Liste des participants

Comoros/Comores

ALI MOHAMED Youssouf
 Chef du département Etudes et Planification
 Direction Nationale des Ressources
 Halieutiques
 Ministère du Développement Rural Chargé
 des Pêches
 B.P. 41 Moroni
 Fax: (269)735630
 Tel.: (269)735630
 E-mail: dg.peche@comorestelecom.km

Kenya

KARIUKI W. Johnson
 Assistant Director
 Fisheries Department
 PO Box 58187
 00200 Nairobi
 Fax: (254) 203743699 / 3744530
 Tel.: (254) 203742320 / 49
 E-mail: samaki@saamnet.com
 jowakariuki@yahoo.com

WANASAKAAMI Richard Muse
 Deputy Secretary
 Ministry of Livestock and Fisheries
 Development
 PO Box 34188
 00100 Nairobi
 Fax: (254) 20 316731
 Tel.: (254) 20 2718870
 E-mail: wanasakaami@yahoo.com

Madagascar

RAFALIMANANA Théophile
 Assistant du Directeur de la Pêche
 Ampandrianomby,
 BP 1699, Antananarivo (101),
 Fax. (261) 20 22 40900
 Tel.: (261) 20 2240641
 E-mail: trafalimanana@yahoo.fr

ANDRIAMISEZA Olga
 Chef de Service de la Promotion de la
 Pêche
 Ampandrianomby,
 BP 1699, Antananarivo (101),
 Fax. (261) 20 22 40900
 Tel. (261) 20 2252460
 E-mail: olgamiseza@yahoo.fr

Maldives/Maldives

SHAINEE Mohamed
 Assistant Director
 Ministry of Fisheries, Agriculture and
 Marine Resources
 Ground Floor, Ghaazee Building
 Malé
 Fax: (960) 3326 558
 Tel.: (960) 7782267
 E-mail:
 mohamed.shainee@fishagri.gov.mv

ABDULLA Hameed
 Project Officer
 Ministry of Fisheries Agriculture and
 Marine Resources
 Ground Floor, Ghazee Building
 Malé
 Fax: (960) 3326 550
 Tel.: (960) 7881930
 E-mail:

Mauritius/Maurice

VENKATASAMI Atmanun
 Principal Fisheries Officer
 Albion Fisheries Research Centre
 Albion, Petite Riviere
 Fax: (230) 238 4184
 Tel.: (230) 238 4100
 E-mail: avenkatasami@mail.gov.mu

Mozambique

BILA Rodrigues Armando
 Permanent Secretary
 Ministry of Fisheries
 PO Box 1723
 Rua Consiglieri Pedroso, 347
 Maputo
 Fax: (258) 21 325087
 Tel.: (258) 21 357100
 E-mail: rbila@mozpesca.gov.mz

Ms LICHUCHA Ivone
 National Director
 Ministry of Fisheries
 PO Box 1723
 Rua Consiglieri Pedroso, 347
 Maputo
 Fax: (258) 21 320335
 Tel.: (258) 21 357100
 E-mail: ilichucha@mozpesca.gov.mz

Ms DENGO Angelica
 Chief of Department
 Ministry of Fisheries
 PO Box 1723
 Rua Consiglieri Pedroso, 347
 Maputo,
 Fax: (258) 21 325087
 Tel.: (258) 21 357100
 E-mail: adengo@mozpesca.gov.mz

Ms MASSALANA Lidia
 Minister Adviser
 Ministry of Fisheries
 PO Box 1723
 Rua Consiglieri Pedroso, 347
 Maputo
 Fax: (258) 21 320335
 Tel.: (258) 21 357100
 E-mail: labiba@mozpesca.gov.mz

ANDRE Emidio
 Chief of Department
 Fisheries Research Institute
 Mao TseTung No. 389
 Maputo
 Fax: (258) 21 492112
 Tel.: (258) 21 490536
 E-mail: dee@moziip.org

GOVE Domingos
 National Director
 Fisheries Research Institute
 IIP
 Mao TseTung No. 389
 PO Box 4603
 Maputo
 Fax: (258) 21 492112
 Tel.: (258) 21 499963
 E-mail: domingosgove@moziip.org

BRITO Atanásio
 Biologist
 Fisheries Research Institute
 Porto De Pescas Da Beira
 Beira,
 Fax: (258) 23320779
 Tel.: (258) 23328638
 E-mail: mikamba@hotmail.com

CÂNDIDO Abilio
 Ministry of Fisheries
 Rua Consiglieri Pedroso, 347
 Maputo,
 Fax: (258) 21 320335
 Tel.: (258) 21 300961
 E-mail: acandido@mozpesca.gov.mz

Seychelles

DOMINGUE Gerard R. L.
 Senior Manager Monitoring, Control &
 Surveillance
 Seychelles Fishing Authority
 PO Box 449
 Fishing Port, Victoria,
 Fax: (248) 225957
 Tel.: (248) 670315
 E-mail: gdomingue@sfa.sc

LAVAL Mike Paul
 Legal Officer
 Seychelles Fishing Authority
 PO Box 449
 Fishing Port, Victoria
 Fax: (248) 224 508
 Tel.: (248) 670300
 E-mail: mlaval@sfa.sc

Somalia/Somalie

KULMIYE Abdirahman
 Chief Technical Advisor
 Ministry of Fisheries and Marine Resources
 Baidoa, Somalia
 c/o PO Box 41257 – 00100
 Nairobi, Kenya
 Fax: (254) 733 707566
 E-mail: akulmiye@uonbi.ac.ke

United Republic of Tanzania/ République-Unie de Tanzanie

HAULE Winfried Venant
 Assistant Director of Fisheries
 Fisheries Division
 Ministry of Natural Resources and Tourism
 PO Box 2462, Dar es Salaam
 Fax: (255) 22 2110352
 Tel.: (255) 22 2122930/ 744 211368
 E-mail: wvhaule@yahoo.co.uk

NASSOR Makame
 Principal Fisheries Officer
 Fisheries Department and Marine
 Resources
 PO Box 774, Zanzibar
 Tel.: (255) 777416030
 E-mail: wwfmnai@zitec.org

NDAGALA Mary Daniel
 Principal Fisheries Officer
 Fisheries Division
 Ministry of Natural Resources and Tourism
 PO Box 2462, Dar es Salaam
 Fax: (255) 22 2110352
 Tel.: (255) 22 2122930/ 2116159
 E-mail: mcndagala@yahoo.co.uk

Yemen/Yémen

ALMAS IBRAHIM Osamah
 General Director
 Marine Science Resources Research
 Centre
 P O Box 1231, Tawahi
 Fax: (967) 2 231223
 Tel.: (967) 2 231583
 E-mail: dr.osama_almass@yahoo.com

HASAN Mohameed A.S
 Marine Biologist
 Marine Science Resources Research
 Centre
 PO Box 1231, Tawahi
 Fax: (967) 2 231223
 Tel.: (967) 2 231583
 E-mail: mes_msaad@yahoo.com

OBSERVERS/OBSERVATEURS

Ms GITONGA Nancy K.
 Fisheries Consultant
 PO Box 64358 – 00620
 Nairobi
 Fax: (254) 20513539
 Tel.: (254) 20513540
 E-mail: kgitonga@wananchi.com
 nanisgitonga@yahoo.com

ADAM M. Shiham
 Vice Chairperson of SWIOFC Scientific
 Committee
 Marine Research Centre
 H. White Waves, Malé,
 Tel.: (960) 332 2328
 Fax: (960) 332 2509
 E-mail: msadam@mrc.gov.mv

The World Conservation Union/Union mondiale pour la nature (IUCN)

CHONGUICA Ebenizario
Head of Regional Programme
IUCN – The World Conservation Union
23 Fernao Nelo e Castro
Maputo, Mozambique
Fax: (258) 21 490599
E-mail: Ebenc.iucn@tvcabo.co.mz

Swedish Board of Fisheries/Conseil suédois des pêches

LARSSON Staffan
Head of Swedmar
Swedmar/Swedish Board of Fisheries
PO Box 423, 40126 Gothenburg
Sweden
Fax: (46) 317430444
Tel.: (46) 31 7430411
E-mail: staffan.larsson@fiskeriverket.se

South West Indian Ocean Fisheries Project/Projet des pêches du sud-ouest de l'océan Indien

BALOI Ana Paula
Coordinator
SWIOFP
R. Do Bagamoyo, 143
Maputo, Mozambique
Fax: (258) 21 315230
Tel.: (258) 21 315229
E-mail: SWIOFP@MOZIIP.ORG

Oceanographic Research Institute/Institut de recherche océanographique

VAN DER ELST Rudy
Director
Oceanographic Research Institute (ORI)
U Shaka Marine Park
Marine Paradise
Durban, South Africa
Fax: (27) 31 3288199
Tel.: (27) 31 3288177
E-mail: rudy@ori.org.za

United Nations Environment Programme/Programme des Nations Unies pour l'environnement

WARUINGE Dixon
Programme Officer
United Nations Environmental Programme
UN Avenue Gigiri
PO Box 63204 – 0169
Nairobi, Kenya
Tel.: (254) 20 622025
E-mail: dixon.waruinge@unep.org

New Partnership for African Development (NEPAD)

MOHAMED Ali
Regional Coordinator
NEPAD COSMAR
PO Box 46270 – 00100
Nairobi, Kenya
Fax: (254) 20 2733725
Tel.: (254) 20 2733735 /38
E-mail: ali@nepadkenya.org

Food and Agriculture Organization of the United Nations/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

PULVENIS DE SÉLIGNY Jean-Francois
Director/Directeur
Fishery Policy and Planning
Division/Division des politiques et de la planification de la pêche
Fisheries Department/Département des pêches
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italy/ Italie
Fax: (39) 06 570 56481
Tel.: (39) 06 570 54138
E-mail: jeanfrancois.pulvenis@fao.org

HARRIS Aubrey
Secretary/Secrétaire
South West Indian Ocean Fisheries
Commission/Commission des pêches pour
le sud-ouest de l'océan Indien
Subregional Office for Southern and East
Africa/Bureau sous-régional pour l'Afrique
australe et orientale
PO Box 3730
Harare, Zimbabwe
Fax: (263) 4 700724, 703497
Tel.: (263) 4 253655, 253657
E-mail: aubrey.harris@fao.org

PATROCÍNIO Luísa
Programme Officer/Responsable de
programme
FAO Mozambique
Maputo
Fax: (258) 21 21491431
Tel.: (258) 21 496106
E-mail: Luisa.patriocinio@fao.org

CHAGONDA Grace
Programme Assistant/Assistante de
programme
Subregional Office for Southern and East
Africa/Bureau sous-régional pour l'Afrique
australe et orientale
PO Box 3730
Harare, Zimbabwe
Fax: (263) 4 700724, 703497
Tel.: (263) 4 253655, 253657,
E-mail: grace.chagonda@fao.org

Luc Pierre RAEMDONCK
Conference Translator/Traducteur
5 rue du Collège
97442 Saint-Philippe Réunion, France
Tel: (262) 262 37 16 98
E-mail: luc.raemdonck@wanadoo.fr

SECRETARIAT/SECRÉTARIAT

Chairperson/Président: Rodrigues BILA, PS, MoF/Sec. gén. Min. Pêches
Mozambique

Vice-Chairperson/Vice-Président: Gerard DOMINGUE, SFA
Seychelles

Rapporteur: Madagascar
Seychelles

Secretary/Secrétaire: Aubrey HARRIS, FAO SAFR, Harare, Zimbabwe

Fishery Policy and Planning/
Politiques et planification de la pêche: Jean-Francois PULVENIS DE SÉLIGNY, FAO
Headquarters/Siège, Rome, Italy/Italie

**HOST GOVERNMENT/
GOUVERNEMENT HÔTE**

Meeting Coordinators/Agents de liaison: Ms Angelica DENGO, MoF/Min. Pêches, Mozambique

FAO

Stenographer/Sténographe: Ms Grace CHAGONDA, FAO SAFR, Zimbabwe

Interpreters/Interprètes: Noel DE SOUSA, Johannesburg, South Africa/Afrique du Sud
Ms Michelle SEARRA, Johannesburg, South Africa/Afrique
du Sud
Ms Marguerite HEESE, Johannesburg, South Africa/
Afrique du Sud
Ms Catherine JELE, Johannesburg, South Africa/
Afrique du Sud

Translation/Traduction: Luc-Pierre RAEMDONCK, Réunion

APPENDIX D

Speech of The Honourable Cadmiel Mutemba, Minister of Fisheries, Mozambique

The Director of Fisheries Policy and Planning Division of the FAO, Mr Jean-Francois Pulvenis de Seligny,
The FAO Representative in Mozambique, Dr Peter Vandor,
The Chairman of the South West Indian Ocean Fisheries Commission (SWIOFC),
The Vice-Chairs,
Delegates of SWIOFC Member countries,
Distinguished Guests
Ladies and Gentlemen

Allow me on behalf of the Government of Mozambique, to welcome you to the City of Maputo, the beautiful capital of the Republic of Mozambique.

I hope that with traditional Mozambican hospitality, this session contributes to the accomplishment of the South West Indian Ocean Fisheries Commission's objectives.

The presence of the States that compose this forum is witness of our commitment towards the sustainable utilization of our marine fishery resources by way of security, profitability, investment and with appropriate management measures.

With the consolidation of peace, the Government of Mozambique has committed itself to the implementation of social and economic policies that will eradicate poverty.

Supported by the international community, including the United Nations, we are carrying out a poverty-reduction action plan, whose results have proved to be satisfactory. Its latest evaluation indicates an improvement of the living conditions of populations from the rural areas particularly in regard to satisfying their basic necessities.

As a result of the evident political stability, we believe that the policies under implementation will lead to positive results in our struggle against poverty. Mozambique has the third longest coastline of the African Continent and about 50% of its population live along the coast. The Indian Ocean, therefore, is of prime importance to the countries' development and to the continuing development of its coastal communities.

Over 60% of the fish catch in Mozambique comes from the artisanal fishery subsector. In this context, particular attention has been given to the mobilization of funds for the implementation of integrated development projects within the subsector, aiming not only at increasing the catches, but also at improving health, education, and access to markets, which are constraints to increased production from artisanal fisheries.

The Mozambique fishery sector in the very recent past represented about 40% of the country's total exports, and its contribution to GDP reached 7%. Today, as a result of the increased growth of other sectors of the national economy, the fishery sector represents 10% of the country's total exports and about 3% of GDP

However, the Mozambican fishery sector is still an important contributor to the reduction of poverty and the improvement of living conditions of coastal communities.

Representatives of FAO, Mr Chairman, Delegates, Distinguished Guests, Ladies and Gentlemen,

Resolution 1.127 of the FAO Council adopted on the 25th of November 2004, established the Statutes of SWIOFC and the objectives and functions of the Commission are clearly enumerated in the Statutes. It's now our responsibility to seek better ways of achieving these objectives.

Wanting to achieve the purposes of this Commission all at the same time, although a noble ambition, is not realistic. Together, we have to set priorities and with time fulfil them successfully.

The First Session of this Commission provided some directions, but we should discuss a little more our priorities and our relationship with other existing initiatives in the region, whether at commission, organization or project level.

Among several other items of the agenda, it is our understanding that this session should seek to find a durable consensus on the following important aspects for the success of the SWIOFC. First, to establish a functional relationship and collaborative mechanism with ongoing or future organizations, commissions and projects operating in the region.

It is important to take into consideration that SWIOFC, despite its advisory nature, is probably the unique fisheries forum in this region with regional cooperation and coordination characteristics.

Within the SWIOFC, countries can be represented both at political and at technical levels, which is an advantage.

In this context, we are convinced that all ongoing initiatives and projects with total or partial direct involvement of SWIOFC member countries should be monitored by this Commission. Future projects should have in this Commission and in its associated bodies a reliable interlocutor and a secure framework in context with ongoing strategies to achieve the objectives [of sustainable utilisation of marine resources through proper management and development] that were proposed within the Statutes.

We have to avoid the duplication of activities, financial losses and the wasting of our human resources. Regional strategies in this domain should therefore be geared towards an increase in effectiveness with the maximum reduction of the costs.

We therefore urgently need to find consensual and effective mechanisms for the coordination of existing and future projects and initiatives.

Second: establishing a regional system to combat illegal, unreported and unregulated fishing (IUU).

Estimates recently presented in Paris, in the meeting of the Ministerial Action Group against IUU, showed that globally illegal fishing is of the value of about 9 billion USD per year, and of about 200 million USD per year in our region. This value tends to increase and it is our duty to change this in our region. It is also important for us to establish a regional MCS network connecting the systems and experiences from each of our countries.

We have to be able to set up a regional VMS system with compatible and common procedures, to which all vessels have to subscribe as the first condition for a license to fish in our waters.

The gains and the impacts for each of our countries that would accrue from setting up an effective system to prevent illegal fishing are evident and should motivate us to seek for an efficient and sustainable solution in the shortest period of time.

To be sure, there will be more issues but we consider these two to be, taking into account our current conditions, the main priorities. I am sure that the other SWIOFC members share these priorities with us.

Once regional coordination of commissions, organizations and projects which operate or are to operate in our region, and an effective system of controlling illegal fishing have been established, we shall have taken an important step towards the establishment of responsible fishing based on sustainable management of marine fishery resources.

Representatives of FAO, Mr Chairman, Delegates, Distinguished Guests, Ladies and Gentlemen,

I am conscious that I have just put the responsibility of seeking for solutions to the conditions required for a normal functioning of our Commission, in your hands.

I rely on your proven capability as well as those who directly or indirectly would like to see fishery resources from our region managed in a sustainable way, and its exports turned into the benefit of respective member states.

To conclude I would like to thank FAO on behalf of the Chairman and in my personal name for the continuous support it has provided for the achievement of this second session of the South West Indian Ocean Fisheries Commission.

I wish you, once again, a very good stay in Maputo, and I am hopeful that the work of this Session shall fulfil its purpose.

I now declare the Second Session of the South West Indian Ocean Fisheries Commission open.

Thank you very much

ANNEXE D**Discours de Son Excellence Cadmiel Mutemba, Ministre des pêches, Mozambique**

M. Jean-Francois Pulvenis de Séligny, Directeur, Division des politiques et de la planification des pêches de la FAO,
Dr Peter Vandor, Représentant de la FAO au Mozambique,
Monsieur le Président de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI),
Messieurs les Vice-Présidents,
Honorables représentants des pays membres de la Commission,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, au nom du Gouvernement du Mozambique, de vous souhaiter la bienvenue à Maputo, notre belle capitale.

J'espère que la traditionnelle hospitalité mozambicaine aidera la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.

La présence ici de tous les Etats qui composent cette instance témoigne de notre détermination à utiliser nos ressources halieutiques marines dans le cadre d'investissements sûrs et rentables et de mesures de gestion adéquates. Alors que la paix se consolide, le Gouvernement du Mozambique s'est engagé à mettre en œuvre des politiques sociales et économiques visant à éradiquer la pauvreté absolue.

Avec l'aide de la communauté internationale et notamment de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes en train de mettre en oeuvre un plan d'action pour la réduction de la pauvreté, qui a déjà donné des résultats satisfaisants. La dernière évaluation indique que les conditions de vie des populations rurales tendent à s'améliorer, en particulier sur le plan de la satisfaction des besoins essentiels.

Nous pensons que grâce à la stabilité politique, aujourd'hui indéniable, les politiques mises en œuvre produiront des effets positifs dans la lutte que nous menons contre la pauvreté. Le Mozambique possède la troisième côte la plus longue du continent africain et près de la moitié de sa population vit sur le littoral. L'océan Indien a donc une grande importance pour le développement du pays et la survie des communautés côtières.

Plus de 60% des captures enregistrées au Mozambique proviennent de la pêche artisanale. Aussi a-t-on porté une attention particulière à la mobilisation de fonds en faveur de projets de développement intégrés dans ce secteur, visant non seulement à accroître les captures mais aussi à améliorer la santé, l'éducation et l'accès aux marchés et surmonter ainsi les obstacles à l'accroissement de la production de la pêche artisanale.

Le secteur des pêches au Mozambique représentait, jusqu'à une date très récente, environ 40% du total des exportations du pays, et sa participation au PIB atteignait 7%. Aujourd'hui, du fait de la croissance des autres secteurs de l'économie nationale, il représente 10% des exportations et environ 3% du PIB.

Toutefois, le secteur de la pêche contribue toujours dans une large mesure à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des communautés côtières.

Messieurs les Représentants de la FAO, Monsieur le Président, Honorables Délégués et Invités, Mesdames et Messieurs,

Les objectifs et les fonctions de la Commission sont clairement énoncés dans ses statuts, conformément à la Résolution 1.127 du Conseil de la FAO adoptée le 25 novembre 2004. Il nous faut à présent déterminer les meilleurs moyens d'atteindre ces objectifs.

L'ambition de vouloir les réaliser tous en même temps, aussi louable soit-elle, n'est pas réaliste. Pour être efficaces, nous devons tous ensemble définir nos priorités et progressivement les mener à bien.

La première session de la Commission avait été l'occasion de fournir des orientations mais nous devrions examiner de manière un peu plus approfondie nos priorités et nos relations avec d'autres initiatives en cours dans la région, que ce soit au niveau de commissions, d'organisations ou de projets.

Nous pensons que parmi les nombreux autres points à l'ordre du jour de cette session, il faudra trouver un consensus durable concernant certains aspects déterminants pour le succès de la Commission. Il conviendra tout d'abord d'instaurer un mécanisme opérationnel régissant les relations et la collaboration avec les organisations, commissions et projets actuels ou futurs implantés dans la région.

Il faut bien se rendre compte que la Commission, malgré son caractère consultatif, est probablement le seul organe des pêches dans cette région qui soit doté de fonctions de coopération et de coordination régionales.

Au sein de la Commission, les pays peuvent être représentés aussi bien au niveau politique que technique, ce qui représente un avantage

C'est pourquoi nous sommes convaincus que la Commission devrait suivre le déroulement de toutes les initiatives et de tous les projets en cours auxquels ses pays membres participent directement, de façon totale ou partielle. Les projets futurs devraient avoir au sein de la Commission et de ses organes associés un interlocuteur fiable et un cadre solide permettant de mener à bien les stratégies en cours visant à réaliser les objectifs [d'utilisation durable des ressources marines par de bonnes pratiques gestion et un développement approprié] proposés dans les Statuts.

Il faut que nous évitions les chevauchements d'activités, les pertes financières et le gaspillage des ressources humaines. Les stratégies régionales adoptées dans ce domaine devraient, par conséquent, viser à accroître l'efficacité tout en limitant les coûts.

Nous devons donc trouver sans délai des mécanismes consensuels et efficaces pour la coordination de projets et initiatives existants et futurs.

En deuxième lieu, il convient de mettre en place un système régional de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Les estimations présentées récemment à Paris, à la réunion du Groupe d'action ministériel contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ont montré qu'à l'échelle mondiale, ce type d'activité rapporte environ 9 milliards de dollars par an et 200 millions de dollars dans notre région. Ces chiffres tendent à augmenter et notre tâche consiste à changer cette situation dans notre région. Il est également important de mettre en place un réseau régional de suivi, contrôle et surveillance reliant les systèmes et expériences de chacun de nos pays.

Nous devons être capables de mettre en place un système régional de suivi des navires avec des procédures compatibles et communes applicables à tous les navires pêchant dans nos eaux comme condition préalable à l'obtention d'une licence autorisant à pêcher dans nos zones.

La mise en place d'un système efficace de prévention de la pêche illicite présente des avantages évidents pour chacun de nos pays et devrait nous inciter à trouver dans les meilleurs délais une solution efficace et durable à ce problème.

Nous serons certainement amenés à examiner d'autres questions mais ces deux aspects nous semblent prioritaires, compte tenu de notre situation actuelle. Je suis certain que les autres membres de la Commission partagent les mêmes priorités.

Une fois que nous aurons organisé la coordination régionale de toutes les commissions, organisations et projets qui opèrent ou opèreront dans notre région et mis en place un système efficace de lutte contre la pêche illicite, nous aurons franchi une étape importante vers l'instauration d'une pêche responsable basée sur la gestion durable des ressources halieutiques marines.

Messieurs les Représentants de la FAO, Monsieur le Président, Honorables Délégués et Invités, Mesdames et Messieurs,

Je viens de vous confier la tâche de trouver les moyens de créer les conditions propices au bon fonctionnement de notre Commission.

Je compte sur vos capacités avérées et sur ceux qui, directement ou indirectement, ont intérêt à ce que les ressources halieutiques de notre région soient gérées de manière durable et à ce que les exportations de ces ressources procurent des bénéfices aux différents Etats membres.

En conclusion, je voudrais, au nom du Président et en mon nom propre, remercier la FAO pour l'appui constant qu'elle nous a apporté pour que cette deuxième session de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan soit un succès.

Je vous souhaite, encore une fois, un excellent séjour à Maputo et je forme l'espoir que les travaux de cette session répondront aux objectifs fixés.

Je déclare à présent ouverte la deuxième session de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien. Merci beaucoup.

APPENDIX E

Speech of Mr Jean-Francois Pulvenis de Séligny, Director, Fishery Policy and Planning Division, FAO Fisheries Department, Rome

Honourable Minister, the Honourable Cadmiel Mutemba, Minister of Fisheries,
Mr Chairman,
Distinguished Delegates,
Ladies and Gentlemen

It is for me an honour and a pleasure to welcome you at this second session of the South West Indian Ocean Fisheries Commission (SWIOFC) on behalf of the Director-General of the FAO, Dr Jacques Diouf and of Mr Ichiro Nomura, Assistant Director General of the Fisheries Department.

First of all, I wish to thank, through you, Honourable Minister, the Government of Mozambique for its generous offer to host this session of the Commission and for providing these excellent facilities that will greatly contribute to the success of the meeting.

Honourable Minister, Mr. Chairman,

I hardly need to recall the critical role that regional fishery bodies have to play in ensuring sustainable fisheries and conservation of the fishery resources. As I already mentioned last year in Mombasa, this role has been stressed and constantly reaffirmed in a number of international instruments that followed the adoption of the United Nations Convention on the Law of the Sea in 1982, including the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries and its related International Plans of Action. More recently, in March 2005, it was also highlighted by the FAO Committee on Fisheries, the Meeting of Ministers of Fisheries as well as by the meeting of the Secretariats of Regional Fishery Bodies which was held immediately afterwards.

In that context, the establishment of the South West Indian Ocean Fisheries Commission by the FAO Council in November 2004 constitutes an important step forward. We must acknowledge the dedication and efforts of all States that participated in the negotiating process, in the first session of the Commission and in its work between the two sessions.

The Commission offers a neutral forum to provide sound scientific advice to its members and promote the conservation, development and sustainable utilization of living marine resources in this region, without prejudice to the sovereign rights of coastal States and without the burden of a heavy and costly structure.

The Commission is also an important component of a growing network of international bodies and arrangements in the region. I wish to recall, in this respect, the recent and successful conclusion of the negotiations for a specific arrangement for the resources of the high seas in the Southern Indian Ocean, with the convening in Rome, last July, of a Meeting of Plenipotentiaries that adopted formally the Southern Indian Ocean Fisheries Agreement (SIOFA) and opened it to signature.

This Commission must now make a significant contribution to ensure that its members can reap the benefits of their sovereignty and sovereign rights, that they can also exercise effectively these rights in the maritime areas under their respective national jurisdiction, that

they can satisfactorily fulfil their related obligations and commitments, and that the aspirations and needs of their people are successfully met, particularly their urgent necessities in terms of food and livelihood.

Several of the critical issues facing the fisheries of this region will be reviewed and discussed during this session so that the Commission can be directed on the right path of action by its members. Amongst these issues, I only wish to highlight briefly the question of the relationship with the South West Indian Ocean Fisheries Project, the recommendations of the Scientific Committee on the status of fisheries resources in the South West Indian Ocean, the development of these resources, their important contribution to food security and poverty alleviation and the role of artisanal and small scale fisheries, which, by their very dispersed nature along the coast, and their integration within coastal villages and communities, provide an efficient manner of distributing seafood to much of the coastal population.

The session will also discuss wider collaboration in monitoring, control and surveillance in the South West Indian Ocean, by reviewing some of the existing initiatives and examining the possible role that the Commission may play in this matter.

Additionally, the Commission will review the actions that have been already undertaken within its framework. It must be recognized that several of these activities have been greatly facilitated by the funding assistance provided by the Swedish International Development Agency (Sida) to which we express our gratitude.

I wish to state once more that, for its part, FAO continues to be committed to provide its full support to the Commission and each one of its members. But, as I stressed last year, lessons gathered from the experience of other similar Commissions and bodies consistently show that the true key of success resides ultimately in the nature and degree of commitment of the members of these Commissions and bodies. I do not need to repeat that this commitment must be strong and sustained, from the highest political level to the most technical one, and allow for the active participation of the different stakeholders.

We must not forget either that the role of the leadership of the Commission is also most important. In this respect, the Commission has been fortunate to have as its Chairperson the Permanent Secretary, Ministry of Fisheries, Republic of Mozambique. I would like to extend to you, Mr Chairman, our most sincere vote of thanks for all the efforts and achievements obtained during this period in the short life of the Commission.

Honourable Minister, Mr. Chairman,

I wish to conclude this statement by wishing to all participants every success in their discussions and work.

Thank you for your attention.

ANNEXE E**Discours de M. Jean-François Pulvenis de Séligny, Directeur, Division des politiques et de la planification de la pêche, Département des pêches de la FAO, Rome**

Monsieur Cadmiel Mutemba, Ministre des Pêches,
Monsieur le Président,
Honorables délégués,
Mesdames et messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir de vous accueillir, au nom du Directeur général de la FAO, le Dr Jacques Diouf, et de M. Ichiro Nomura, Sous-Directeur général du Département des pêches de la FAO, à cette deuxième session de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI).

Tout d'abord, j'aimerais remercier – par votre intermédiaire, Monsieur le Ministre – le Gouvernement du Mozambique de sa généreuse proposition d'accueillir cette session de la Commission et d'avoir mis à notre disposition ces excellentes installations qui contribueront grandement au succès de la réunion.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président,

Je n'ai guère besoin de rappeler que les organes régionaux des pêches ont un rôle déterminant à jouer dans le maintien de pêcheries durables et la conservation des ressources halieutiques. Comme je l'ai déjà indiqué l'année dernière à Mombasa, cette contribution a été soulignée et maintes fois réaffirmée dans divers instruments internationaux après l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, notamment dans le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et ses Plans d'action internationaux connexes. Plus récemment, en mars 2005, ce rôle a également été mis en évidence par le Comité des pêches de la FAO ainsi qu'à la Réunion des Ministres des Pêches et à la Réunion des Secrétariats des organes régionaux des pêches, qui s'est tenue juste après.

De ce point de vue, la création de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien par le Conseil de la FAO en novembre 2004 constitue un grand pas en avant. Nous devons, à cet égard, saluer la détermination et les efforts de tous les Etats qui ont participé au processus de négociation, à la première session de la Commission et à ses travaux entre les deux sessions.

La Commission est une structure neutre qui a pour mission de fournir à ses membres des avis scientifiques fiables et de promouvoir la conservation, le développement et l'utilisation durable des ressources biologiques marines dans cette région, sans porter atteinte aux droits souverains des Etats côtiers et sans le poids d'une structure lourde et coûteuse.

La Commission est également une composante importante d'un réseau croissant d'organes et d'arrangements internationaux dans la région. Je voudrais rappeler, à ce propos, la conclusion récente et heureuse des négociations sur la création d'un arrangement spécifique relatif aux ressources de la haute mer dans le sud de l'océan Indien. Ces discussions ont abouti à l'adoption officielle et à l'ouverture à signature de l'Accord relatif aux pêches du sud de l'océan Indien (SIOFA) lors d'une Réunion des Plénipotentiaires tenue à Rome en juillet dernier.

La Commission doit à présent apporter une contribution significative pour permettre à ses membres de récolter les bénéfices de leur souveraineté et de leurs droits souverains, d'exercer effectivement ces droits dans les zones maritimes relevant de leurs juridictions

nationales respectives, de remplir de façon satisfaisante les obligations et engagements qui leur incombent et de satisfaire les aspirations et les besoins de leurs populations, en particulier leurs besoins les plus urgents sur le plan de l'alimentation et des moyens de subsistance.

Plusieurs questions essentielles concernant le secteur de la pêche dans cette région seront analysées et discutées au cours de cette session, de façon à ce que la Commission puisse s'engager sur la voie que lui indiquent ses membres. Parmi celles-ci, j'évoquerai seulement la question des relations avec le Projet des pêches du sud-ouest de l'océan Indien, les recommandations du Comité scientifique concernant l'état des ressources halieutiques dans le sud-ouest de l'océan Indien, le développement de ces ressources, leur importante contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté et le rôle de la pêche artisanale qui, du fait de sa dispersion le long des côtes et de son intégration dans les villages et communautés côtiers, permet une distribution efficace des produits de la mer à une grande partie des populations littorales.

Au cours de cette session, nous étudierons également la possibilité d'élargir la collaboration en matière de suivi, contrôle et surveillance dans le sud-ouest de l'océan Indien, en passant en revue certaines des initiatives en cours et en examinant le rôle que pourrait jouer la Commission dans ce domaine.

Nous évaluerons également les actions déjà entreprises dans le cadre de la Commission. Il faut signaler qu'un certain nombre de ces activités ont largement bénéficié de l'aide financière fournie par l'Agence suédoise de développement international (Asdi), que nous remercions.

Je voudrais affirmer une fois encore que la FAO, pour sa part, est toujours déterminée à appuyer pleinement la Commission et chacun de ses membres. Mais, comme je l'ai souligné l'année dernière, les leçons tirées de l'expérience d'autres commissions et organes similaires montrent invariablement que la véritable clé du succès réside finalement dans la nature et le niveau de l'engagement des membres de ces commissions et organes. Cet engagement, faut-il le rappeler, doit être vigoureux, soutenu et se manifester à tous les niveaux – depuis les plus hautes instances politiques jusqu'à l'échelon le plus technique – et permettre la participation active des différentes parties concernées.

Il ne faut pas oublier non plus que les dirigeants de la Commission jouent aussi un rôle extrêmement important. A cet égard, la Commission a eu la chance d'avoir comme président le Secrétaire général du Ministère des Pêches du Mozambique. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter nos sincères remerciements pour tous les efforts entrepris et les résultats obtenus par la Commission au cours de cette brève période qui marque le début de son existence.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président,

Je voudrais, pour conclure, souhaiter à tous les participants plein succès dans leurs discussions et leurs travaux.

Merci de votre attention.

APPENDIX F

Recommendation SWIOFC 2-01

The South Western Indian Ocean Fisheries Commission, meeting in Maputo from 22 to 25 August 2006,

Recalling that its objectives are to promote the sustainable utilization of the living marine resources of the area of the Commission, by the proper management and development of the living marine resources, and address common problems of fisheries management and development faced by the Members of the Commission,

Considering the outcomes, conclusions and recommendations of the first session of the Scientific Committee that was held in Dar es Salaam, United Republic of Tanzania, from 31 May to 3 June 2006,

Particularly concerned by the situation in the region, which is characterized, among others, by an overall low base of data and information relating to fisheries statistics,

Desirous to make a meaningful contribution to ameliorating that situation for the benefit of its members and their people, particularly their coastal and fishing communities,

Committed to promote a full implementation of the 1995 FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries and its related International Plans of Action as well as, among others, the 2002 Johannesburg Plan of Implementation, the Millennium Development Goals and the relevant national poverty alleviation strategies,

Intent upon action focusing on issues of a regional nature and scope,

Accordingly **adopts**, under article 4 of its Statutes, the following recommendation:

1. SWIOFC endorses the activities of the South West Indian Ocean Fisheries Project (SWIOFP) and their potential role in achieving the objectives and goals of the Commission and invites its members to make optimal use of the SWIOFP and other regional funded activities;
2. SWIOFC calls upon its members:
 - to identify fishery resources that are shared or common to members and thus in need of being addressed in priority;
 - to provide information to the Commission on each of these stocks, through appropriate reporting on their situation, utilization and management, etc.;
 - To support SWIOFP Component 1 on data and statistics and contribute fully to this activity, expanding it, as appropriate, to include artisanal fisheries,

- To undertake standardizing national data collecting systems, as appropriate, through the Working Party on data and statistics, in order, inter alia, to facilitate the carrying out of regional assessments,
- To provide information related to fisheries bycatch through identifying the fisheries concerned, describing the bycatch in terms of species, volume and eventual utilization as well as, whenever possible, of the impact on the non targeted species and their ecosystems,
- To promote the development and introduction of bycatch reduction devices (BRDs), as appropriate, and report to the Commission on the progresses made,
- To support the IOSEA turtle programme and provide information to the Commission on the experience of using turtle excluding devices (TEDs),

ANNEXE F**Recommandation CPSOOI 2-01**

La Commission des pêches pour le sud-ouest de l’océan Indien, réunie à Maputo du 22 au 25 août 2006,

Rappelant qu’elle a pour objectif de promouvoir l’utilisation durable des ressources marines biologiques de la zone relevant de sa compétence par la gestion et le développement appropriés de ces ressources et de résoudre les problèmes communs de gestion et de développement des pêches auxquels ses Membres sont confrontés,

Tenant compte des résultats, conclusions et recommandations de la première session du Comité scientifique qui s’est tenue à Dar es Salaam (République-Unie de Tanzanie) du 31 mai au 3 juin 2006,

Particulièrement préoccupée par la situation dans la région, caractérisée, entre autres, par une faiblesse générale des ressources en matière de données et d’informations relatives aux statistiques de pêche,

Désireuse de contribuer utilement à l’amélioration de cette situation dans l’intérêt de ses membres et de leurs populations, en particulier des communautés côtières et de celles vivant de la pêche,

Déterminée à promouvoir l’application intégrale du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable de 1995 et de ses Plans d’action internationaux connexes ainsi que, entre autres, celle du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg de 2002, des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des stratégies nationales pertinentes de réduction de la pauvreté,

Résolue à mener une action axée sur des questions de nature et de portée régionales,

Adopte en conséquence, conformément à l’article 4 de ses Statuts, la recommandation suivante:

1. La CPSOOI approuve les activités du Projet des pêches du sud-ouest de l’océan Indien (SWIOFP) et leur rôle potentiel dans la réalisation des buts et objectifs de la Commission et invite ses membres à faire le meilleur usage possible des activités de ce projet et d’autres activités financées à l’échelle régionale;
2. La CPSOOI invite ses Membres:
 - à identifier les ressources halieutiques qu’ils partagent ou possèdent en commun et qui, à ce titre, méritent une attention prioritaire;
 - à fournir à la Commission des informations sur chacun de ces stocks, en rendant compte de façon appropriée de leur état, de leur utilisation, de leur gestion et d’autres aspects;

- à appuyer la Composante 1 du SWIOFP sur les données et les statistiques et à contribuer pleinement à cette activité, en l'étendant, s'il y a lieu, à la pêche artisanale,
- à entreprendre, si nécessaire, la normalisation des systèmes nationaux de collecte de données par le biais du Groupe de travail sur les données et les statistiques afin, entre autres, de faciliter la réalisation d'évaluations régionales,
- à fournir des informations sur les prises accessoires des pêches en identifiant la pêcherie concernée et en décrivant les prises accessoires en termes d'espèces, de volume, d'utilisation finale et, chaque fois que cela est possible, d'impact sur les espèces non ciblées et leur écosystème,
- à encourager, selon qu'il convient, le développement et l'introduction de dispositifs de réduction des captures accessoires et à faire rapport à la Commission sur les progrès accomplis dans ce domaine,
- à appuyer le programme de l'IOSEA relatif aux tortues et à fournir à la Commission des informations sur l'expérience acquise dans l'utilisation de dispositifs d'exclusion des tortues (DET).

APPENDIX G

History and background of SWIOFC

History and background

It was noted that there had been a South West Indian Ocean Fisheries Committee (under the Indian Ocean Fisheries Commission – IOFC) with an associated FAO/UNDP South West Indian Ocean Project in the 1980s that had successfully launched several fisheries in the region. The project ended in 1991 and attention moved to the establishment of the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) formed in 1996. The IOFC was disbanded in late 1990s and with it the subsidiary South West Indian Ocean Fisheries Committee. Recognising the wish expressed by members of this Committee, the FAO Council in 1999 authorized the Director-General of FAO to convene *ad hoc* meetings, as required, to complete the establishment of a new fisheries body. Following four years of negotiations, the SWIOFC was established in November 2004 and had its first session in November 2005.

Structure and operation

The SWIOFC is an advisory fisheries commission under Article VI of the FAO Constitution with agreed Statutes, Articles of Constitution and Rules of Procedure. Without prejudice to the sovereign rights of coastal States, the Commission's objective is to promote the sustainable utilization of the living marine resources of the area of the Commission, by the proper management and development of the living marine resources, and address common problems of fisheries management and development faced by its Members. Eligible Members include all of the countries taking part in the SWIOFP, European Community, Somalia, Maldives, United Kingdom and Yemen. All UN Agencies (such as WB, UNEP and UNDP) have a special status and right to attend the Commission's meetings. Regional Economic Organizations (SADC, COMESA, IOC, EAC), regional fisheries bodies, donors, partners, NGOs and other FAO members can attend as observers.

The Commission has a rotating Chair and Vice-Chairs elected at the end of each session. The Chair and Vice-Chairs supported by the Secretary form a Bureau that is responsible for the intersessional decisions and running of the Commission. Currently the Chair is Mozambique and Vice-Chairs are Seychelles and Kenya. The Secretary and secretariat services are provided by the FAO Subregional Office for Southern and East Africa, Harare. Sessions are annual and hosted by the Chairing country. They are preceded by a meeting of the Scientific Committee held a few months earlier. The role of the Scientific Committee is to provide scientific advice and the basis for regulatory measures to be considered for adoption by Members of the Commission. The Commission structure allows other Committees to be formed provided funds are available and on approval of the Director General of FAO. Decisions of the Commission are usually by consensus but the Constitution allows for decisions by majority secret vote. Sessions are in English and French and the Agenda and main working documents are circulated two months prior.

Clarifications

The Secretariat provided several clarifications:

That SWIOFC is a new and untested or emerging organisation

SWIOFC is a young organization but still older and more tested than the proposed high-level political steering committee of SWIOFP. SWIOFC's structure is based on existing fishery bodies in the Atlantic, Caribbean and South East Asia. It was the subject of 4 years of negotiations before its establishment to fit the expressed needs of the coastal countries for cooperation, management and development against the needs of high seas countries for a strong management organisation, only.

That it is run by the FAO

FAO does not run the SWIOFC. It is the Members who take the decisions and run the Commission. FAO provides and funds a Secretariat (a Secretary, a consultant Legal Adviser, and part of the time of Technical Officers in Rome). They organize sessions and meetings and provide the technical support to the preparation of documents and issues for discussion.

FAO is the UN Organisation with the fisheries mandate and has a long-standing record of establishment and collaboration with regional fisheries bodies. FAO organizes regular meetings between all of the world's fisheries bodies (non-FAO and FAO) every two years at their request, in Rome, to discuss and act on emerging regional fisheries management issues. Its mandate includes to set up regional fisheries bodies where there is an expressed need, if they do not already exist, and, if member countries are not themselves in a position to establish the body.

The decision of whether to be within or outside an FAO articulated structure always rests with the body's members. Currently IOTC is proceeding to move out of an FAO structure after having been set up and successfully operated for 9 years. It has grown to a stage where its Members now seem to consider that the Commission would perform better outside the FAO. This is the process of an institution's natural development.

That SWIOFC does not have binding management powers

SWIOFC was set up as an advisory fisheries body. Decisions taken at the Commission remain up to the Members to implement. Members do not have an international legal obligation to put the measures in place, as is the case for FAO Article XIV bodies (such as IOTC) or a ratified regional fisheries management agreement. However if members take a consensus agreement on management within the SWIOFC, members would be under the pressure of their own consent and decision.

FAO preferred to have a body that had binding decisions. There was pressure from its Council to set up binding regional fisheries management bodies. It didn't happen as an explicit decision of SWIO coastal states during the negotiations. Sovereign States have the sole right to manage the resources of their EEZ within the UNCLOS agreement. Having a binding regional fisheries agreement within the EEZ was seen by some as opening up the possibility of relinquishing this right particularly as high seas nations were involved in negotiations and some high seas fishing nations were coastal states and *vice versa*. It was more problematical for SWIOFC than for a Commission for migrating shared resources such as tuna because the fisheries within its zone of competence are largely artisanal, based on resident or demersal resources, and are strategic elements of food security along the coast. Other countries feared that regulations could be

passed within a binding regulatory body in an artisanal fishery context that would constrain their existing more elaborate system of fisheries management. For others still, binding regulations were an irrelevant issue because they would unlikely to be in a position to firstly agree on them and secondly to enforce them.

In the event that SWIOFP may intend to set up a regional fisheries body with binding regulatory powers and competence in the EEZs of SWIO countries, it must be prepared for long and protracted negotiations. On the other hand, as and when SWIOFC members become comfortable with the need for and consequences of a stronger regulatory framework, they can change either to an Article XIV body within FAO or set up a body outside the FAO.

To respond to the request to set up a Compliance Sub-Committee at the First SWIOFC session, a discussion paper has been provided in the current session on how such a sub-committee could be set up and the powers that it could have without infringing the sovereignty of the Members. Such a system would monitor and report on the extent to which decisions of the SWIOFC were implemented by member countries and act to pressure non-implementing members through the peer pressure of the implementing members.

That the SWIOFC is not located in the region

The location of SWIOFC was discussed during the establishment of the body. Were member countries prepared to contribute to the financing of a Secretariat with agreement on its location, there would have been a Secretariat physically located in the region. If FAO were to fund the Secretariat, it would be located where it was administratively appropriate for FAO.

While the physical location of the Secretary and secretarial services is not in the region, the SWIOFC structure allows for a rotation of the Bureau (Chair and Vice-Chairs) between SWIO countries as well as the location of its annual sessional meetings. In many respects this allows for a more even distribution of responsibilities within the region, allowing members to contribute in kind as opposed to in cash as would be required of a fixed Secretariat.

Notwithstanding the above, it would indeed be preferable for the some Secretarial resources to be increasingly located within the region. The Bureau has considered this and decided that a decision of the Commission would be required.

That SWIOFC needs to be strengthened

The SWIOFC is just as strong as its Members want it to be. Strength should not necessarily be confounded with size. Increasingly now Member countries are concerned with the cost and sustainability of large structures. The Southern Indian Ocean Fisheries Agreement (SIOFA) is opting for a light secretariat attached with the IOTC exactly because of the longer term implications of cost. SWIOFC has guaranteed funding from FAO for a Secretariat. This enables the Commission to meet, discuss and decide on issues of regional fisheries importance every year. It also has the support of an FAO/SIDA project for the next 5 years.

Certainly the Commission would be in a much better situation to make regional decisions related to fisheries management and development if there was a broader base of scientific and strategic information upon which to make these decisions. In this context, the SWIOFP has a very important role to play in regional fisheries management if it provides information and

research that addresses the critical fisheries issues of the region. SWIOFC can strengthen SWIOFP by directing its focus on the critical regional fisheries issues and by considering and turning the outcomes of SWIOFP's research activities into well-considered management measures for countries of the South West Indian Ocean to adopt and implement. However, the implementation of these management measures can be as difficult and costly as collecting the information and doing the research on which they are based. SWIO countries will require technical and financial assistance in order to adequately implement agreed management decisions. It is an aspect within the role of SWIOFC that will require greater consideration of Members, funding of donors and partners, and the assistance of FAO.

The reality of the situation is that integration will lead to strengthening of both SWIOFP and SWIOFC.

That non-SWIOFP members would interfere with the steering of the SWIOFP if that function was within the SWIOFC

Of the non-SWIOFP members, Somalia is already attending SWIOFP meetings as a natural partner that would be eligible to participate in project activities, in due course, when the country fulfils the requirements of GEF membership. In so much as the steering of SWIOFP may relate to fisheries management decisions, the European Community would have to be involved in any case, within the SWIOFC or outside in a high-level 'political' Steering Committee, as France has ceded some of its competencies in this domain to the Community. The Maldives, the United Kingdom and Yemen have each attended the SWIOFC negotiations and session once over the last 5 years.

As far as possible, decisions of the SWIOFC are taken by consensus. However the structure allows a majority secret vote and 9 out of a total of 14 possible members are also participants of the SWIOFP. The possibility of non-SWIOFP members interfering with the steering of SWIOFP within the SWIOFC is therefore negligible to non-existent.

ANNEXE G

Historique et aperçu général de la CPSOOI

Historique et aperçu général

On a rappelé qu'un Comité des pêches de l'océan Indien avait été créé dans les années 1980 (dans le cadre de la Commission des pêches de l'océan Indien – CPOI) et qu'un Projet FAO/PNUD des pêches du sud-ouest de l'océan Indien, associé à cette instance, avait lancé avec succès plusieurs pêcheries dans la région. Ce projet s'est achevé en 1991, l'attention se portant ensuite sur la création de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), formée en 1996. La CPOI fut abolie à la fin des années 1990, ainsi que le Comité des pêches du sud-ouest de l'océan Indien, organe auxiliaire de cette commission. En 1999, le Conseil de la FAO, répondant au souhait exprimé par les membres dudit Comité, autorisa le Directeur général de l'Organisation à convoquer, selon les besoins, des réunions ad hoc pour achever la mise en place d'un nouvel organe des pêches. En novembre 2004, après quatre années de négociations, la CPSOOI était créée. Sa première session s'est tenue en novembre 2005.

Structure et fonctionnement

La CPSOOI est une commission consultative de gestion des pêches créée au titre de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO et dotée de statuts, d'une constitution et d'un règlement intérieur convenus d'un commun accord. Sans préjudice des droits souverains des Etats côtiers, la Commission a pour objectif de promouvoir l'utilisation durable des ressources marines biologiques dans la zone relevant de sa compétence par la gestion et le développement appropriés de ces ressources et de traiter les problèmes communs de gestion des pêches auxquels ses membres sont confrontés. Tous les pays participant au projet SWIOFP, la Communauté européenne, la Somalie, les Maldives, le Royaume-Uni et le Yémen peuvent devenir membres de la Commission. Les institutions des Nations Unies (notamment la Banque mondiale, le PNUE et le PNUD) jouissent d'un statut spécial et ont le droit de participer à ses réunions. Les organisations d'intégration économique régionale (SADC, COMESA, COI, CAE), les organes régionaux de gestion des pêches, les donateurs, les partenaires, les ONG et autres membres de la FAO peuvent y assister en tant qu'observateurs.

La Commission est dotée d'un président et de vice-présidents élus, selon un système de mandat tournant, à la fin de chaque session. Appuyés par le Secrétaire, ils forment un Bureau chargé de prendre les décisions entre les sessions et de gérer la Commission. Actuellement, la présidence est assurée par le Mozambique et la vice-présidence par les Seychelles et le Kenya. La fonction de Secrétaire et les services de secrétariat sont fournis par le Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique australe et orientale (Harare). Les sessions se tiennent une fois par an, le pays hôte étant celui qui assure la présidence. Elles sont précédées, quelques mois auparavant, par une réunion du Comité scientifique. Le rôle du Comité scientifique est de fournir des avis scientifiques et d'établir le fondement des mesures réglementaires que les Membres de la Commission envisagent d'adopter. La structure de la Commission permet la formation d'autres comités sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires et de l'approbation du Directeur général de la FAO. Les décisions de la Commission se prennent généralement par consensus mais la Constitution prévoit également la possibilité d'un scrutin secret à la majorité des voix.

Les sessions se tiennent en anglais et en français et l'ordre du jour et les principaux documents de travail sont distribués deux mois avant la réunion.

Eclaircissements

Le Secrétariat a clarifié les points suivants:

La Commission est une organisation nouvelle, inexpérimentée, naissante

La CPSOOI est certes une organisation jeune mais plus ancienne et plus expérimentée que le comité directeur politique de haut niveau proposé pour le SWIOFP. Sa structure s'inspire de celle adoptée pour des organes existants chargés des pêches de l'Atlantique, des Caraïbes et de l'Asie du Sud-Est. Cette instance a été créée, au terme de quatre années de négociations, pour répondre aux besoins exprimés par les pays côtiers en matière de coopération, de gestion et de développement, contrairement au souhait des pays pratiquant la pêche hauturière de mettre en place une solide organisation de gestion uniquement.

Elle est gérée par la FAO

La Commission n'est pas gérée par la FAO mais par ses membres, qui prennent les décisions. La FAO assure et finance les services d'un Secrétariat, qui comprend un Secrétaire, un consultant conseiller juridique et, à temps partiel, des fonctionnaires techniques basés à Rome. Le Secrétariat organise les sessions et réunions et fournit l'appui technique nécessaire à la préparation des documents et questions soumis à la Commission.

La FAO est l'Organisation des Nations Unies responsable des pêches. Elle possède une longue expérience en matière de création d'organes régionaux des pêches et de collaboration avec ce type d'institution. La FAO organise régulièrement des réunions regroupant tous les organes des pêches du monde (relevant ou non de la FAO), qui se tiennent tous les deux ans à Rome à la demande de ces institutions, pour examiner et prendre des décisions concernant des questions nouvelles touchant à la gestion des pêches régionales. Elle a notamment pour mission de mettre en place des organes régionaux des pêches lorsqu'un besoin a été exprimé en ce sens, s'il n'en existe pas déjà et à condition que les pays membres ne soient pas en mesure de créer eux-mêmes ce type d'organe.

La décision de créer une structure relevant de la FAO ou extérieure à la FAO appartient toujours aux membres de l'organe concerné. La CTOI entreprend actuellement une procédure de retrait de la FAO après 9 années d'existence et de gestion efficace. Cette organisation est arrivée à un stade où ses membres semblent estimer qu'elle fonctionnerait mieux en dehors de la FAO. Un tel processus s'inscrit dans le développement naturel d'une institution.

La Commission n'a pas de pouvoirs de gestion ayant force exécutoire

La Commission a été instituée en tant qu'organe consultatif de gestion des pêches. Les Membres sont responsables de la mise en application des décisions prises par la Commission. Aucune obligation juridique internationale ne les contraint à mettre à exécution les mesures adoptées, ce qui n'est pas le cas pour les organes relevant de l'article XIV de la FAO (comme la CTOI) ou les accords régionaux de gestion des pêches ratifiés. Toutefois, si les membres

adoptent par consensus un accord de gestion dans le cadre de la Commission, ils seront soumis à la pression de leur propre consentement et décision.

La FAO aurait préféré que l'on mette en place un organe habilité à prendre des décisions contraignantes, le Conseil de la FAO encourageant la création d'organes régionaux de ce type. Cette option n'a cependant pas été explicitement souhaitée par les Etats côtiers de la région du sud-ouest de l'océan Indien au cours des négociations. Conformément à la Convention sur le droit de la mer, les Etats souverains ont seuls le droit de gérer les ressources de leur ZEE. Or l'adoption d'un accord de pêche régional à caractère exécutoire pour les ZEE ouvrirait, aux yeux de certains, la possibilité d'une renonciation à ce droit, d'autant que certains pays pêchant en haute mer participaient aux négociations et que quelques-uns d'entre eux étaient également des Etats côtiers et vice versa. Cette question était plus problématique pour la CPSOOI que pour une Commission responsable de la gestion de ressources migratoires partagées comme le thon car la pêche exercée dans la zone de compétence de la CPSOOI, principalement artisanale, se fonde sur des ressources sédentaires ou démersales et comporte des éléments stratégiques de sécurité alimentaire pour les populations côtières. D'autres pays craignaient que les réglementations d'un organe régulateur ayant force obligatoire à l'égard du secteur artisanal imposent des limitations à leur système plus élaboré de gestion des pêches. Pour d'autres encore, la question des dispositions exécutoires n'entrait pas en ligne de compte dans la mesure où il y avait peu de chances qu'ils puissent premièrement les accepter et deuxièmement les faire appliquer.

Au cas où le SWIOFP envisagerait de mettre en place un organe régional des pêches doté de pouvoirs et compétences réglementaires exécutoires dans les ZEE des pays de la région du sud-ouest de l'océan Indien, il lui faudra se préparer à de longues et laborieuses négociations. D'un autre côté, si les membres de la Commission ressentent le besoin de disposer d'une structure réglementaire plus forte tout en acceptant les conséquences de ce changement, ils peuvent toujours instituer ultérieurement un organe relevant de la FAO au titre de l'article XIV ou une instance extérieure à la FAO.

Répondant à la demande de création d'un sous-comité d'application, formulée lors de la première Session de la CPSOOI, un document de travail a été soumis à la présente session expliquant les modalités d'institution de ce sous-comité et la nature des pouvoirs qui pourraient lui être conférés sans porter atteinte à la souveraineté des Membres. Cet organe devrait permettre de suivre le degré d'application des décisions de la Commission par les pays membres, de faire rapport à ce sujet et, sous l'influence des membres qui appliquent les mesures, de faire pression sur ceux qui ne les respecteraient pas.

La Commission n'a pas son siège dans la région

La question de l'emplacement du siège a été examinée au cours du processus de création de l'organisation. Si les Etats membres avaient été disposés à participer au financement du Secrétariat en ayant convenu du lieu du siège, le Secrétariat aurait été installé dans la région. Dans le cas d'un financement assuré par la FAO, celui-ci devait être situé en un lieu administratif approprié pour la FAO.

Bien que le Secrétaire et les services de secrétariat ne soient pas basés dans la région, la structure de la Commission prévoit une rotation du Bureau (Président et Vice-Présidents) entre les pays de la région SOOI et du lieu de ses sessions annuelles. Ce système permet, à plusieurs

égards, une répartition plus équitable des responsabilités au sein de la région, les membres ayant la possibilité d'apporter une contribution en nature plutôt que financière, ce qui n'aurait pas été le cas avec un Secrétariat fixe.

Il n'en reste pas moins qu'il serait effectivement préférable que certains moyens de secrétariat soient de plus en plus localisés dans la région. Le Bureau s'est penché sur cette question et est convenu que la Commission devrait prendre une décision à ce sujet.

La Commission a besoin d'être renforcée

La Commission a la vigueur que veulent lui conférer ses Membres. Par ailleurs, la force d'une organisation n'est pas nécessairement fonction de sa taille et les pays sont aujourd'hui de plus en plus préoccupés par les problèmes de coût et de viabilité que posent les grosses structures. Si l'Accord relatif aux pêches du sud de l'océan Indien (SIOFA) a opté pour un secrétariat léger attaché à la CTOI, c'est précisément en raison d'implications à long terme sur le plan des coûts. Grâce au financement du Secrétariat par la FAO, la Commission a la possibilité de se réunir chaque année pour examiner et prendre des décisions concernant les questions importantes pour les pêches régionales. Elle bénéficie en outre du soutien d'un projet FAO/ASDI pour les cinq prochaines années.

Il est certain que la Commission serait mieux placée pour prendre des décisions régionales en matière d'aménagement et de développement des pêches si elle disposait d'une base d'information scientifique et stratégique plus large pour les étayer. A cet égard, le projet SWIOFP a un rôle prépondérant à jouer sur le plan de la gestion des pêches régionales en fournissant des informations et des études permettant de résoudre les problèmes essentiels du secteur des pêches dans la région. La CPSOOI peut renforcer le projet SWIOFP en orientant son action sur les questions cruciales pour les pêches régionales et en s'appuyant sur les résultats des activités de recherche du SWIOFP pour élaborer les mesures de gestion qui seront adoptées et exécutées par les pays du sud-ouest de l'océan Indien. Toutefois, la mise en œuvre de ces dispositions risque d'être aussi complexe et coûteuse que la collecte des informations et la réalisation des études sur lesquelles elles se fondent. Les pays de la région SOOI auront besoin d'une aide technique et financière pour pouvoir appliquer efficacement les décisions d'aménagement convenues. C'est un aspect de la fonction de la Commission qui nécessitera un examen plus approfondi de la part des Membres ainsi que l'appui financier des donateurs et partenaires et l'assistance de la FAO.

En réalité, l'intégration permettra de renforcer aussi bien le SWIOFP que la CPSOOI.

Les parties non membres du SWIOFP interviendront dans la direction du Projet si cette fonction est intégrée dans la Commission

Parmi les parties non membres du SWIOFP, la Somalie participe déjà aux réunions du Projet en tant que partenaire naturel qui sera plus tard autorisé à participer aux activités du Projet, lorsque le pays remplira les conditions d'adhésion du FEM. Dans la mesure où la direction du SWIOFP peut avoir un rapport avec des décisions de gestion des pêches, la Communauté européenne devra y participer, que ce soit au sein de la Commission ou à l'extérieur de celle-ci dans un Comité directeur «politique» de haut niveau, la France ayant cédé à la Communauté certaines de ses compétences dans ce domaine. Ces cinq dernières années, les

Maldives, le Royaume-Uni et le Yémen ont chacun pris part une fois aux négociations de la CPSOOI et à sa session.

Les décisions de la CPSOOI se prennent, si possible, par consensus mais la structure de la Commission offre la possibilité d'un vote secret à la majorité des voix et 9 membres, sur les 14 adhérents possibles au total, participent également au SWIOFP. La possibilité que des parties non membres du SWIOFP interviennent dans la direction du Projet au sein de la CPSOOI est donc négligeable, voire inexistante.

APPENDIX H

Regional Conference

Theme: Sustainable fisheries development in the South West Indian Ocean – contributing to Millennium Development Goals (MDGs)

Proposed contributions by member countries / organizations: each member of the Commission should prepare at least one paper of its situation with regard to any of the following:

- fisheries development and its contribution to MDGs
- incorporating fisheries in poverty reduction strategies
- contribution of fisheries to food security at the local and household levels
- changes in the nature of artisanal /small scale fisheries
- coping with the impact of institutional change
- impact of tourism on fisheries development
- developments within the prawn fishery
- impact of fisheries reform and allocation of fishing rights
- value adding through post harvest and quality improvement
- globalization and marketing changes – ecolabelling
- key successes/constraints in the process of tuna fisheries development
- marine protected areas for sustainable artisanal fisheries

ANNEXE H**Conférence régionale****Thème: Le développement durable des pêches dans le sud-ouest de l’océan Indien, une contribution aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**

Contribution proposée pour les pays ou organisations membres: chaque membre de la Commission prépare au moins un exposé sur la situation qui le concerne en se concentrant sur l’un des aspects suivants:

- le développement des pêches et sa contribution aux OMD
- l’incorporation des pêches dans les stratégies de réduction de la pauvreté
- la contribution des pêches à la sécurité alimentaire au niveau local et au niveau des ménages
- l’évolution de la nature des pêches artisanales
- l’adaptation à l’impact de l’évolution institutionnelle
- l’impact du tourisme sur le développement des pêches
- l’évolution de la pêche crevette
- l’impact d’une réforme radicale du secteur de la pêche et de l’octroi de droits de pêche
- la valeur ajoutée par l’amélioration des pratiques après capture et de la qualité
- la mondialisation et l’évolution de la commercialisation – étiquetage écologique
- les principaux succès/principales contraintes dans le développement des pêches de thon
- des zones marines protégées pour des pêches artisanales durables

The second session of the South West Indian Ocean Fisheries Commission was attended by delegates from Comoros, Kenya, Madagascar, the Republic of Maldives, Mauritius, Mozambique, Seychelles, Somalia, the United Republic of Tanzania and Yemen. Representatives of The World Conservation Union (IUCN), the Swedish Board of Fisheries, the South West Indian Ocean Fisheries Project (SWIOFP), the Regional Seas Program of the United Nations Environment Programme (UNEP), the Oceanographic Research Institute (ORI), New Partnership for African Development (NEPAD) also attended the session as observers. The Commission noted the work undertaken since the first session, considered the report of the Scientific Committee, agreed on a set of recommendations, approved the establishment of a Working Group on Fisheries Data and Statistics, and agreed to link with the South West Indian Ocean Fisheries Project (SWIOFP) through a Committee to be established within the Commission. The Commission will hold a regional conference on "Sustainable fisheries development and its contribution to the Millennium Development Goals" within two years; the key topics of the Conference were decided. The Commission agreed to renew its efforts to engage in ongoing national and regional monitoring, control and surveillance (MCS) activities and assist with a regional directory of MCS personnel. It elected a Bureau composed of Seychelles, Madagascar and Mozambique to steer the Commission intersessionally and at the third session that will take place in Seychelles in 2007.

Ont participé à cette session des délégués des Comores, du Kenya, de Madagascar, des Maldives, de Maurice, du Mozambique, des Seychelles, de la Somalie, de la République-Unie de Tanzanie et du Yémen. Des représentants de l'Union mondiale pour la nature (IUCN), du Conseil suédois des pêches, du Projet des pêches du sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFP), du Programme pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Institut de recherche océanographique (IRO), du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) étaient présents en qualité d'observateurs. La Commission, après avoir pris note du travail accompli depuis la première session, a examiné le rapport du Comité scientifique, a émis une série de recommandations, a approuvé la création d'un Groupe de travail sur les données et statistiques halieutiques et est convenue que la Commission serait liée au Projet des pêches du sud-ouest de l'océan indien (SWIOFP) par le biais d'un Comité qui doit être créé au sein de la Commission. La Commission tiendra une conférence régionale sur le thème «Le développement durable des pêches et sa contribution aux Objectifs du Millénaire pour le développement» dans les deux années à venir; les principaux sujets de cette conférence ont été déterminés. La Commission est convenue d'entreprendre de nouveaux efforts pour lancer des activités continues de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et de produire un Répertoire du personnel SCS. Elle a élu son Bureau, composé des Seychelles, de Madagascar et du Mozambique, qui sera chargé de diriger la Commission entre les sessions et à sa troisième session qui se tiendra en 2007 aux Seychelles.

ISBN 978-92-5-005701-9 ISSN 0429-9337



9 789250 057019

TR/M/A1091Bi/1/04.07/1100